



# Rapport d'orientation budgétaire 2025

VILLE DE RIBERAC

## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>I. Le contexte macro-économique : perspectives incertaines pour 2025</b> .....	<b>3</b>
1) Le contexte international : situation économique mondiale .....	4
2) Le contexte national et le projet de loi de finance 2025 .....	5
3) Le contexte local .....	6
<b>II. L'analyse financière de la commune : rétrospectives 2024</b> .....	<b>7</b>
1) Les résultats de l'exercice 2024 .....	7
2) La section de fonctionnement .....	9
A. Les recettes de fonctionnement .....	9
B. Les dépenses de fonctionnement .....	14
3) La section d'investissement .....	19
A. La capacité d'autofinancement .....	19
B. Endettement .....	20
C. Les recettes d'investissement .....	23
D. Les dépenses d'investissement .....	26
4) Les budgets annexes .....	30
A. Le budget annexe Cinéma .....	30
B. Le budget annexe Abattoir .....	31
C. Le budget annexe Camping .....	32
D. Le budget annexe Régie culturelle .....	32
E. Le budget annexe Assainissement .....	33
<b>III. Les trajectoires budgétaires de la Ville de Ribérac pour 2025 – prospectives</b> .....	<b>35</b>
1) La section de fonctionnement .....	36
A. Les recettes de fonctionnement .....	36
B. Les dépenses de fonctionnement .....	37
2) La section d'investissement .....	39

A.	Les recettes d'investissement .....	39
B.	Les dépenses d'investissement .....	40
3)	La gestion de la dette.....	42
4)	Les budgets annexes .....	43
5)	Bilan des projets inscrits dans la convention ORT.....	44
6)	Les projets d'investissements programmés en 2025.....	48
A.	La réhabilitation du gymnase municipal en complexe sportif multisport.....	48
	AP/CP Gymnase complexe multisports .....	50
B.	La poursuite des travaux pour moderniser le parc d'éclairage public .....	51
C.	Travaux de restauration des intérieurs de la Collégiale Notre-Dame.....	52
D.	La réfection de l'église Notre-Dame de la Paix.....	53
E.	Le programme d'assainissement collectif.....	54
F.	Travaux et autres investissements courants.....	55

# Préambule

Depuis l'adoption de la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) **en date du 6 février 1992, les collectivités sont tenues d'organiser un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)**. Cette étape est devenue obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités comptant plus de 3 500 habitants et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a apporté des modifications aux articles L2312-1 et L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en imposant le vote d'une délibération prenant acte du DOB.

**Cette initiative avait pour objectif d'améliorer la transparence au sein de l'assemblée délibérante, de renforcer l'information des administrés et d'accroître la responsabilité financière des collectivités territoriales dépassant les 3 500 habitants.**

Le DOB constitue une étape importante dans la procédure budgétaire des collectivités, contribuant à informer les élus en lançant les discussions sur les priorités et les évolutions prévues dans la situation financière de la collectivité avant le vote du Budget Primitif.

Les objectifs du DOB sont les suivants :

- Présenter le contexte dans lequel la collectivité évoluera au cours de l'exercice ;
- Informer sur la situation financière et organisationnelle ;
- Engager des discussions sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Ce Débat repose **sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)** élaboré au préalable par la collectivité, lequel expose :

Les orientations budgétaires, comprenant les prévisions d'évolution des dépenses et des recettes. Il précise les hypothèses de changement retenues, notamment en ce qui concerne les concours financiers, la fiscalité, la tarification, les subventions, ainsi que les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) auquel elle est affiliée.

Les engagements pluriannuels envisagés, englobant la programmation des investissements avec une estimation des recettes et des dépenses.

La structure et la gestion de la dette contractée, ainsi que les perspectives pour le projet de budget, en détaillant le profil de dette visé pour l'exercice.

La tenue du DOB est officialisée par une délibération de l'assemblée délibérante, et son contenu est consigné dans un compte-rendu de séance, conformément à la procédure suivie pour l'ensemble des délibérations. Toutefois, il est important de souligner que le DOB n'a pas de caractère décisionnel.

En conclusion, le ROB doit être transmis aux communes membres et à l'EPCI (pour les communes) et rendu accessible au public dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

# I. Le contexte macro-économique : perspectives incertaines pour 2025

## 1) Le contexte international : situation économique mondiale

La situation internationale en 2024-2025 est marquée par des tensions économiques, politiques et géopolitiques rendant les perspectives incertaines. Les risques de perturbation globale sont élevés entre les incertitudes liées aux élections américaines, l'intensification des conflits au Moyen-Orient et en Ukraine ainsi que les déséquilibres internes des grandes économies.

### ▪ Croissance mondiale

En 2025, la croissance mondiale devrait s'établir autour de 3 % avec des disparités régionales. Aux Etats-Unis, une croissance proche de 3 % est prévue, tandis que dans la zone Euro, la Commission européenne prévoit une croissance autour d'1 % en 2025. Cette reprise serait portée par une augmentation de la consommation des investissements ainsi qu'une baisse de l'inflation et des taux d'intérêt. En revanche, la Chine poursuit son ralentissement économique avec une croissance inférieure à 5 %, affectant les chaînes d'approvisionnement mondiales et la demande en matières premières.

### ▪ Inflation à l'échelle mondiale

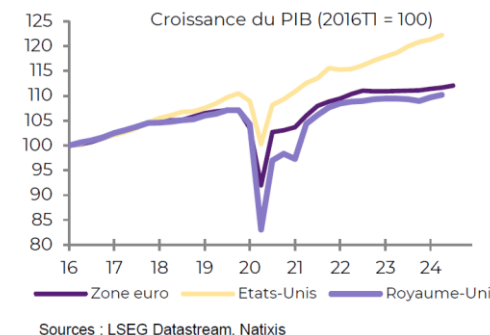
L'inflation reste un enjeu majeur pour la plupart des économies mondiales. Les prix de l'énergie et des denrées alimentaires continuent d'augmenter, malgré les efforts politiques monétaires pour stabiliser la situation. En 2025, l'inflation mondiale est estimée à 4,4 %, avec des écarts marqués. En zone euro, l'inflation est prévue à 2,1 % selon la BCE, ce qui marque une stabilisation progressive. En France, les prévisions de début d'année varient entre 0,9 % et 1,1 %. Les prix de l'énergie et des matières premières restent volatils, sous l'effet des tensions géopolitiques et des aléas climatiques.

### ▪ Intensification des tensions géopolitiques

Les conflits internationaux, notamment la guerre en Ukraine et les tensions au Moyen-Orient provoquent des risques géopolitiques majeurs. La guerre au Liban et les affrontements entre l'Iran et l'Israël suscitent des craintes de perturbations dans l'approvisionnement pétrolier.

L'élection de D. Trump aux Etats-Unis accentue également les incertitudes sur le plan national et international. Les politiques commerciales des Etats-Unis pourraient être marquées par l'imposition de tarifs douaniers, ce qui pourrait freiner les échanges internationaux. De plus, le retour de D. Trump amplifie les tensions géopolitiques, avec notamment des relations tendues avec la Chine, une réduction du soutien économique des Etats-Unis à l'Ukraine ou encore une accentuation des tensions au Moyen-Orient.

Enfin, l'augmentation des catastrophes naturelles liée au changement climatique impose de nouveaux défis. Les collectivités devront investir davantage pour renforcer leur résilience face aux événements climatiques extrêmes.



## 2) Le contexte national et le projet de loi de finance 2025

### *Croissance économique : une reprise fragile*

La croissance du PIB en France est attendue entre 0,8 % et 1,1 % en 2025. Cette dynamique reflète une conjoncture contrastée :

- Une consommation des ménages en légère reprise, soutenue par un ralentissement de l'inflation.
- Une baisse progressive des taux d'intérêt qui pourrait favoriser l'investissement.
- Une production industrielle toujours affectée par les tensions géopolitiques et la transition écologique.

### *Inflation : retour progressif vers la stabilité*

En 2025, l'inflation est estimée entre 1,6 % et 1,9 % selon les sources (Banque de France, OCDE, FMI, Commission européenne). Modération liée à la normalisation des prix de l'énergie et des matières premières.

Finances publiques : un déficit préoccupant prévu à 6,1 % en 2025.

### *Les finances publiques : les mesures relatives aux collectivités territoriales (loi de finances 2025)*

Le projet de loi de finances 2025 s'inscrit dans un contexte national marqué par une dissolution inattendue de l'Assemblée nationale, suivi d'une formation tardive du gouvernement. Cette situation a entraîné un retard dans l'élaboration du budget, nécessitant l'application d'une loi spéciale (conformément à l'article 47 de la Constitution et à l'article 45 de la LOLF) afin d'assurer la continuité de l'action publique.

Le projet de loi de finances 2025 a finalement été voté au mois de février avec l'utilisation du 49.3, et prévoit plusieurs ajustements budgétaires impactant directement les collectivités territoriales. Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne). Les principales mesures sont les suivantes :

- Augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 150 millions d'euros avec une stabilisation à 27 milliards d'euros mais une répartition encore incertaine entre les collectivités.
- Diminution de la DSIL pour financer d'autres mesures.
- Une coupe budgétaire de 2,8 milliards d'euros dans l'aide publique au développement.
- Création d'un nouveau fonds de précaution
- Gel du montant de TVA transféré
- Réduction du Fonds Vert : le Fonds Vert, permettant de financer les projets de transition écologique,
- Possibilité de relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

### 3) Le contexte local

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2021	2022
Population	3787	3984	3832	4118	4000	4090	3932	3828	3770

Source : INSEE

#### La population

La commune de Ribérac continue de faire face à une diminution de sa population depuis les années 1990. La tempête de grêle du 20 juin 2022 a fortement impacté le secteur immobilier de Ribérac, impliquant très probablement une accentuation du phénomène de diminution du nombre d'habitants. La diminution de la population risque de conduire à une nouvelle réduction de la part de DGF attribuée à la collectivité.

#### Le budget de la commune

Depuis le début du mandat, les efforts soutenus de maîtrise des dépenses, pourtant mis à mal avec le COVID puis la tempête de grêle, ont permis en 2024 de retrouver une capacité d'autofinancement nette positive, ce qui n'était plus arrivé depuis de nombreuses années et permettront ainsi en 2025 de couvrir le remboursement de la dette. Les investissements devront rester minimes, car les difficultés accumulées pendant de très longues années ne se résorberont pas en un seul exercice.

La gestion des compétences économiques relève de l'échelon intercommunal. Néanmoins, dans le but de soutenir et promouvoir la dynamique commerciale, la municipalité de Ribérac entend poursuivre ses initiatives visant à encourager et à développer le commerce ainsi que les dynamiques économiques locales. Elle a en outre fait voter courant 2024, l'exonération, jusqu'en 2029, de la taxe foncière aux nouvelles entreprises de moins de 10 salariés qui s'installeraient à Ribérac, et sous certaines conditions imposées par la Direction Générale des Finances Publiques.

En 2024, 11 nouveaux commerces ont ouvert sur Ribérac dont un lauréat du concours « Mon centre bourg a un incroyable commerce » avec l'ouverture de l'enseigne CROSSFIT. Le deuxième lauréat devrait très prochainement ouvrir les portes de son primeur en centre-ville.

L'année 2025 s'annonce à nouveau riche en défis pour la commune de Ribérac. Dans un contexte incertain, l'élaboration d'une stratégie budgétaire rigoureuse et ambitieuse est plus que jamais nécessaire. Ce rapport d'orientation budgétaire présente les grandes lignes d'une politique financière visant à maintenir la qualité de nos services publics, tout en préservant l'équilibre de nos comptes en investissant dans l'avenir du territoire.

Le budget de la commune est malgré tout lourdement impacté par les nombreuses charges de centralités qui restent assumées par la commune. Les conséquences de la tempête de grêle du 20 juin 2022 pèsent encore sur les finances de la ville, certains bâtiments n'étant toujours pas réparés.

#### Le projet Petite Ville de Demain (PVD)

Depuis 2023, la commune de Ribérac en partenariat avec les services de l'Etat et la Communauté de communes, bénéficie du programme Petites Villes de Demain. Cette convention permet de fédérer les responsables institutionnels et les acteurs locaux autour d'une ambition commune. En 2024, des avancées ont été réalisées sur des projets de réhabilitation urbaine de valorisation du patrimoine et de développement économique.

L'enjeu pour 2025 sera de poursuivre les projets engagés et de renforcer la coopération avec les acteurs institutionnels pour garantir la pérennité de ces actions. Toutefois, face au déficit de la France, les subventions de l'Etat en 2025 pourraient être minimes, voire inexistantes pour Ribérac.

# I. L'analyse financière de la commune : rétrospectives 2024

## 1) Les résultats de l'exercice 2024

Comptes administratifs et comptes de gestion – budget principal & budgets annexes

COMMUNE		200			
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
F	5 717 835,09	7 777 416,39	2 059 581,30		2 059 581,30
I	2 278 297,69	3 029 436,48	751 138,79	66 105,12	817 243,91
<b>F+I</b>			<b>2 810 720,09</b>	<b>66 105,12</b>	<b>2 876 825,21</b>
Restes à réaliser 2024					
D	2 883 114,75				
R	1 281 226,30				
T	-1 601 888,45				
<b>Résultat d'investissement + RAR</b>					<b>-784 644,54</b>

### Affectation des résultats 2024

	Dépenses	Recettes	Recettes (1068)
Fonctionnement		1 274 936,76	
Investissement		817 243,91	784 644,54

CINÉMA		207			
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
F	234 210,47	284 013,25	49 802,78	0,00	49 802,78
I	4 927,34	57 096,24	52 168,90	-50 556,88	1 612,02
<b>F+I</b>			<b>101 971,68</b>	<b>-50 556,88</b>	<b>51 414,80</b>
Restes à réaliser 2024					
D	6 668,70				
R	0,00				
T	-6 668,70				
<b>Résultat d'investissement + RAR</b>					<b>-5 056,68</b>

### Affectation des résultats 2024

	Dépenses	Recettes	Recettes (1068)
Fonctionnement		44 746,10	
Investissement		1 612,02	5 056,68

ASSAINISSEMENT		203			
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
E	234 921,62	378 974,08	144 052,46	181 902,98	325 955,44
I	445 819,05	202 022,23	-243 796,82	55 922,07	-187 874,75
<b>F+I</b>			<b>-99 744,36</b>	<b>237 825,05</b>	<b>138 080,69</b>
Restes à réaliser 2024					
D	190 786,42				
R	113 979,60				
T	-76 806,82				
<b>Résultat d'investissement + RAR</b>					<b>-264 681,57</b>

### Affectation des résultats 2024

	Dépenses	Recettes	Recettes (1068)
Fonctionnement		61 273,87	
Investissement	187 874,75		264 681,57

ABATTOIR		205			
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
E	332 512,47	348 988,67	16 476,20	-11 785,81	4 690,39
I	44 181,99	69 705,58	25 523,59	20 304,50	45 828,09
<b>F+I</b>			<b>41 999,79</b>	<b>8 518,69</b>	<b>50 518,48</b>
Restes à réaliser 2024					
D	0,00				
R	0,00				
T	0,00				
<b>Résultat d'investissement + RAR</b>					<b>45 828,09</b>

### Affectation des résultats 2024

	Dépenses	Recettes	Recettes (1068)
Fonctionnement		4 690,39	
Investissement		45 828,09	

**RÉGIE CULTURELLE 206**

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
F	223 375,71	211 848,55	-11 527,16	11 597,37	70,21
I	250,00	2 525,77	2 275,77	26 740,66	29 016,43
<b>F+I</b>			<b>-9 251,39</b>	<b>38 338,03</b>	<b>29 086,64</b>

Restes à réaliser 2024

D	27 546,00
R	0,00
T	-27 546,00

**Résultat d'investissement + RAR 1 470,43**

**Affectation des résultats 2024**

	Dépenses	Recettes	Recettes (1068)
Fonctionnement		70,21	
Investissement		29 016,43	

**CONSOLIDÉ**

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
F	6 749 106,91	9 006 214,31	2 257 107,40	191 743,16	2 448 850,56
I	2 773 616,07	3 361 172,30	587 556,23	119 307,47	706 863,70
<b>F+I</b>			<b>2 844 663,63</b>	<b>311 050,63</b>	<b>3 155 714,26</b>

Restes à réaliser 2024

D	3 108 115,87
R	1 395 205,90
T	-1 712 909,97

**Résultat d'investissement + RAR -1 006 046,27**

**CAMPING 209**

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
E	6 251,55	4 973,37	-1 278,18	10 028,62	8 750,44
I	140,00	386,00	246,00	792,00	1 038,00
<b>F+I</b>			<b>-1 032,18</b>	<b>10 820,62</b>	<b>9 788,44</b>

Restes à réaliser 2024

D	0,00
R	0,00
T	0,00

**Résultat d'investissement + RAR 1 038,00**

**Affectation des résultats 2024**

	Dépenses	Recettes	Recettes (1068)
Fonctionnement		8 750,44	
Investissement		1 038,00	

**Les résultats budgétaires 2024 :**

Les résultats budgétaires 2024 du budget principal montrent que les efforts d'économies soutenus permettront de dégager un résultat reporté de fonctionnement en 2025 alors qu'il était inexistant en 2024.

Toutefois, les efforts d'économies sont arrivés à leur maximum et pourraient être mis à mal avec les différentes augmentations annoncées ces dernières semaines.

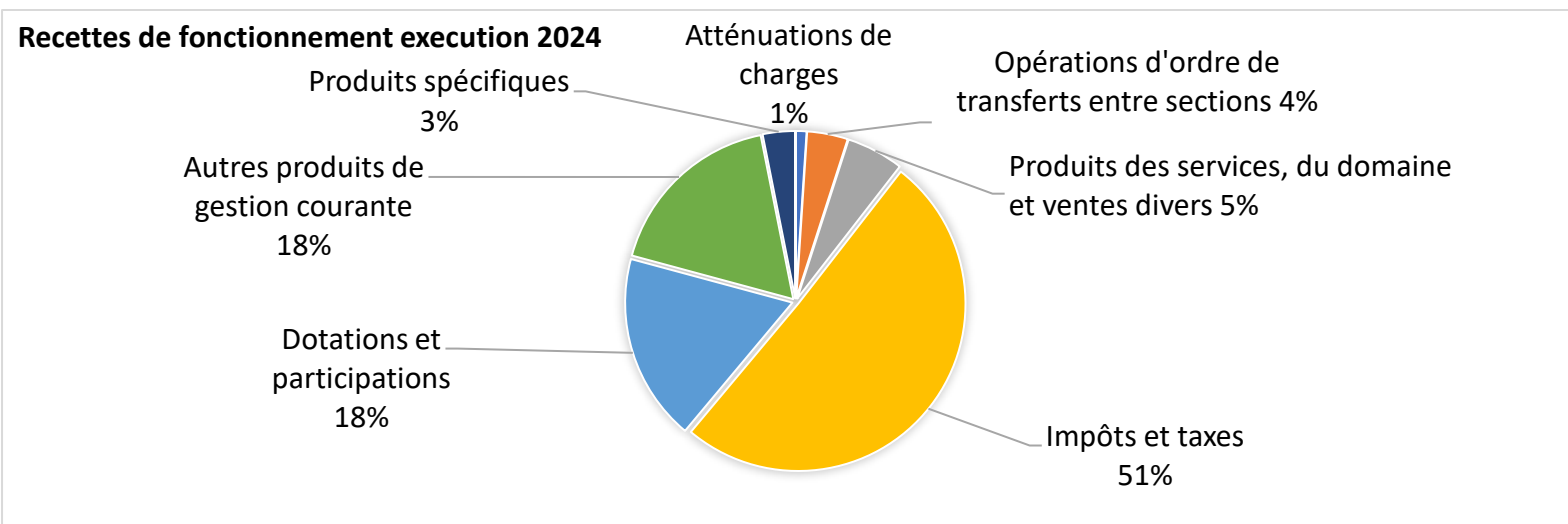
Les résultats consolidés de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont positifs mais les RAR en investissement font chuter le résultat global (résultat de fonctionnement + résultat d'investissement + RAR) qui reste malgré tout positif et en très nette augmentation par rapport à 2023 (+ 2 149 667,99 € en 2024 contre -753 170,20 € en 2023).

Ces résultats montrent que les consignes de la Chambre Régionale des Comptes et du réseau d'alerte sont respectées aussi bien que possible. Toutefois, il faut rester vigilant car la situation budgétaire de la ville reste fragile.

## 2) La section de fonctionnement

### A. Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement		BUDGET 2024		
ARTICLE	LIBELLÉ	PREVISIONNEL	RÉALISÉ	% de réalisation
C002	Résultat reporté ou anticipé	-	-	
C013	Atténuations de charges	9 000,00	81 006,33	900,07
C042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	546,00	306 233,57	56086,73
C70	Produits des services, du domaine et ventes divers	404 400,00	430 065,03	106,35
C73	Impôts et taxes	3 890 895,00	3 934 182,79	101,11
C74	Dotations et participations	1 369 436,16	1 408 046,06	102,82
C75	Autres produits de gestion courante	850 000,00	1 374 023,52	161,65
C76	Produits financiers	-	82,26	
C77	Produits spécifiques	-	241 986,83	
C78	Reprises sur amortissements et provisions	1 789,42	1 790,00	100,03
<b>Total Section</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 526 066,58</b>	<b>7 777 416,39</b>	<b>119,17</b>



## Rétrospective des recettes de fonctionnement 2019/2024

Chap.	Libellé	REALISE 2019	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	Évolution 2022/2023	Évolution 2023/2024	Évolution 2023/2024 %
013	Atténuation de charges	12 874,64	14 548,83	14 423,93	81 006,33	-124,90	66 582,40	461,61%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 466,06	446,00	446,00	306 233,57	0,00	305 787,57	68562,24%
70	Produits des services	395 289,91	367 802,28	375 700,73	430 065,03	7 898,45	54 364,30	14,47%
73	Impôts & taxes	3 491 654,47	3 682 202,48	3 848 487,64	3 934 182,79	166 285,16	85 695,15	2,23%
74	Dotations & participations	975 827,09	1 099 694,56	1 245 471,34	1 408 046,06	145 776,78	162 574,72	13,05%
75	Autres produits de gestion courante	71 808,42	65 108,08	51 234,25	1 374 023,52	-13 873,83	1 322 789,27	2581,85%
76	Produits financiers	69 917,14	37,11	59,65	82,26	22,54	22,61	37,90%
77	Produits exceptionnels	156 425,34	3 454 066,28	-452 859,93	241 986,83	-3 906 926,21	694 846,76	-153,44%
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	35 000,00	10 000,00	1 790,00	-25 000,00	-8 210,00	-82,10%
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 244 263,07</b>	<b>8 718 905,62</b>	<b>5 092 963,61</b>	<b>7 777 416,39</b>	<b>-3 625 942,01</b>	<b>2 684 452,78</b>	<b>52,71%</b>

**Les atténuations de charges de personnel (013)** concernent notamment les remboursements d'indemnités journalières de certaines catégories d'agents municipaux. Ces recettes sont très fluctuantes d'un exercice à l'autre et dépendent des arrêts-maladies des agents.

**Les opérations du chapitre 042 sont des opérations d'ordre** liées à la valorisation des amortissements de subventions. Elles peuvent beaucoup varier d'un exercice à l'autre. Elles consistent en une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Elles sont donc neutres budgétairement. Ce chapitre enregistre également les écritures liées aux cessions.

**Les produits des services (chapitre 70)** incluent les concessions funéraires, les ventes de repas (cantines, centre de loisirs et tiers), les charges des loyers encaissés, les RODP (redevances d'occupation du domaine public) et divers remboursements de tiers dont les mises à disposition de personnel. L'augmentation correspond pour partie à une augmentation de la refacturation des repas servis dans les centres de loisirs et aux remboursements de frais de personnel des budgets annexes liés aux augmentations de salaires (augmentations des cotisations et Glissement Vieillesse Technicité).

**Les produits fiscaux (chapitre 73)** constituent la principale ressource de fonctionnement des communes. Elles incluent les taxes foncières ainsi que le FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources), le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) et les attributions de compensation versées par la CCPR. L'augmentation de ces recettes en 2024 est due à l'augmentation des bases fiscales de 3,9 %.

**Les dotations de l'État du chapitre 74** (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, dotation de péréquation, compensations d'exonérations de taxes...) enregistrent une hausse de 13,05 % par rapport à 2023. Elle correspond au versement d'une dotation exceptionnelle de l'Etat de 140 000 € et au rattrapage de la participation de la CCPR aux charges du Centre Départemental de Santé qui n'avaient pas été facturées depuis 2022. En 2024, la ville de Ribérac est sorti du calcul des 10 000 communes les plus défavorisées dans lequel elle était rentrée en 2023 et qui lui avait permis de percevoir

une dotation « cible » supplémentaire. Ainsi, en 2024, elle n'a perçu que 50 % de la dotation versée en 2023. Si la sortie du dispositif était confirmée en 2025, la dotation disparaîtra complètement.

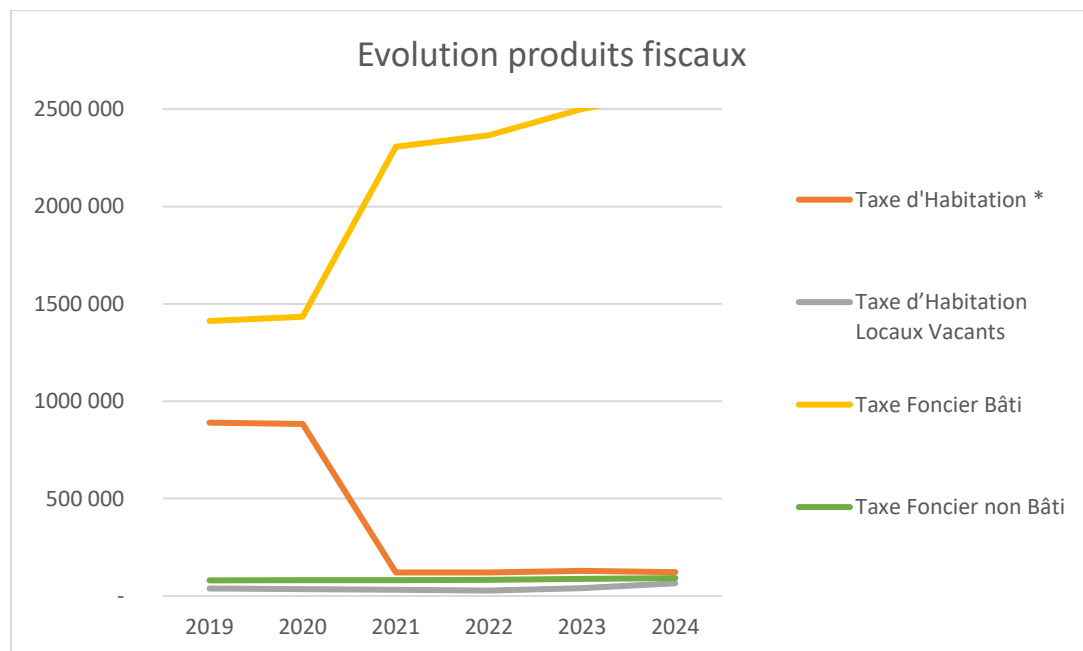
**Le chapitre 75 (autres charges de gestion courante)** retrace l'encaissement des loyers, des remboursements d'assurance et de remboursements divers (avoirs par exemple). Ces recettes sont en nette augmentation du fait des remboursements de la SMACL liés à la tempête de grêle pour un montant total de 1 300 000 €.

Les recettes du **chapitre 76 (produits financiers)** correspondent aux intérêts des parts sociales détenues dans les organismes bancaires. Elles n'ont cependant que peu d'importance pour le budget.

**Le chapitre 77 (produits exceptionnels)** varie beaucoup d'un exercice à l'autre, ce qui est dû à la nature des recettes qu'il concerne : produits des cessions et mandats annulés sur exercices antérieurs. La nette augmentation est due à l'encaissement de la vente de l'ancienne gendarmerie pour 80 000 €, du terrain « Le Chalard » pour 122 000 € et du terrain « Les Chaumes » pour 38 640 €.

Enfin, **le chapitre 78 retrace les reprises sur dotations aux provisions**, sommes provisionnées par la Commune sur délibération du Conseil municipal dans certains cas. Il s'agit de recettes ponctuelles.

### Focus sur la fiscalité



Principale ressource de fonctionnement des communes, la fiscalité revêt une importance particulière.

Les bases brutes d'imposition (ou « assiette ») sont établies par les services fiscaux selon des règles nationales qui résultent de décisions législatives.

Les collectivités votent annuellement les taux d'imposition sur les bases qui les concernent.

Globalement et sur les cinq derniers exercices, les recettes fiscales de Ribérac évoluent régulièrement sans augmentation des taux.

L'augmentation de presque 120 000 € en 2024 est due au dynamisme des bases qui relève principalement de la révision de leur valeur fixée annuellement par la loi de finances. En 2024, les bases ont été revalorisées de 3,9 %.

## ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ

### BASES

BASES	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%
Taxe d'Habitation	4 671 324	2,91%	4 635 016	-0,78%	634 699	-86,31%	633 556	-0,18%	676 677	6,81%	637 290	-5,82%
Taxe d'Habitation Locaux Vacants	203 470	-46,99%	185 886	-8,64%	163 497	-12,04%	144 723	-11,48%	207 315	43,25%	342 060	65,00%
Taxe Foncier Bâti	4 538 638	1,72%	4 611 393	1,60%	4 547 672	-1,38%	4 675 182	2,80%	4 935 674	5,57%	5 128 593	3,91%
Taxe Foncier non Bâti	83 672	2,31%	83 995	0,39%	84 875	1,05%	87 320	2,88%	92 337	5,75%	95 984	3,95%
Cotisation Foncière des Entreprises	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%

### TAUX

TAUX	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%
Taxe d'Habitation	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%
Taxe d'Habitation Locaux Vacants	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%
Taxe Foncier Bâti *	31,08%	0,00%	31,08%	0,00%	57,06 %	83,59%	57,06 %	0,00%	57,06 %	0,00%	57,06 %	0,00%
Taxe Foncier non Bâti	95,56%	0,00%	95,56%	0,00%	95,56%	0,00%	95,56%	0,00%	95,56%	0,00%	95,56%	0,00%
TP / CFE	0,00%	-%	0,00%	-%	0,00%	-%	0,00%	-%	0,00%	-%		-%

\* à partir de 2021, réforme de la TH : transfert du taux départemental 31,08 % à la commune 25,98 %

### PRODUITS FISCAUX

PRODUITS FISCAUX	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%
Taxe d'Habitation *	889 887	2,91%	882 971	-0,78%	120 910	-86,31%	120 692	-0,18%	128 907	6,81%	121 404	-5,82%
Taxe d'Habitation Locaux Vacants	38 761	-46,99%	35 411	-8,64%	31 146	-12,04%	27 570	-11,48%	39 494	43,25%	65 162	64,99%
Taxe Foncier Bâti	1 412 072	1,70%	1 433 221	1,50%	2 600 452	81,44%	2 666 931	2,56%	2 817 481	5,65%	2 928 159	3,93%
Coefficient correcteur	-	0,00%	-	0,00%	- 293 291	0,00%	- 300 776	2,55%	- 317 513	5,56%	- 329 885	3,90%
Taxe Foncier non Bâti	79 957	2,31%	80 266	0,39%	81 107	1,05%	83 443	2,88%	88 237	5,75%	91 722	3,95%
Cotisation Foncière des Entreprises	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%
Rôles supplémentaires	-	-%	-	-%	13 662	-%	-	-%	-	-%	-	-%
<b>Total produits fiscaux</b>	<b>2 420 677</b>	<b>0,68%</b>	<b>2 431 868</b>	<b>0,46%</b>	<b>2 553 986</b>	<b>5,02%</b>	<b>2 597 860</b>	<b>1,72%</b>	<b>2 756 605</b>	<b>6,11%</b>	<b>2 876 562</b>	<b>4,35%</b>

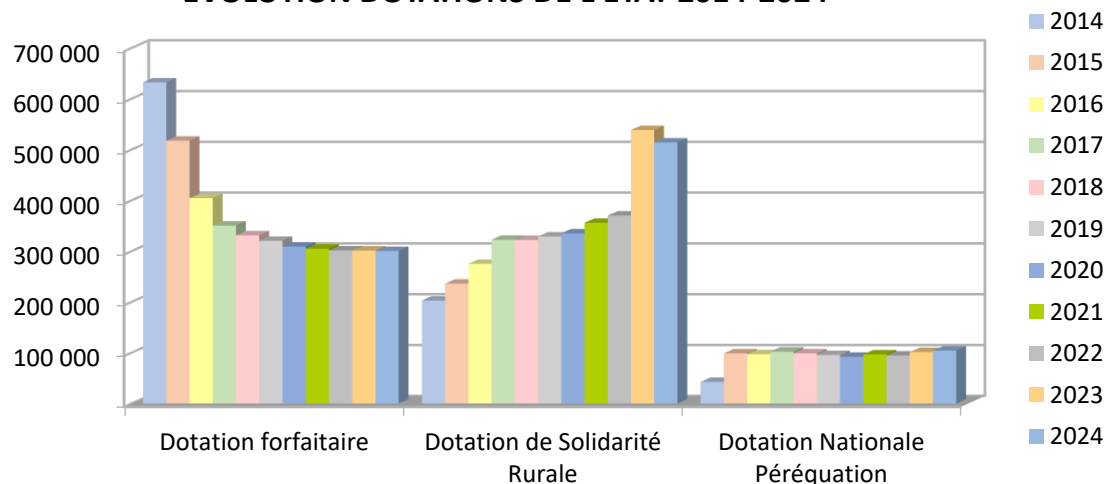
\* à partir de 2021, réforme de la TH : TH sur les résidences secondaires

Depuis 2023, l'obligation pour les propriétaires de déclarer sur la plateforme des impôts (GMBI) chacun des locaux dont ils sont propriétaires a permis d'imposer ces locaux dans la bonne catégorie.

## Focus sur les dotations de l'Etat

CHAPITRE 74 – Dotations	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Différence 2014-2024	% 2014 / 2024
Dotation forfaitaire	632 403	517 450	404 420	350 442	331 296	320 432	309 069	304 926	301 489	301 227	300 197	-331 176	-52,37%
Dotation de Solidarité Rurale	202 829	235 987	275 001	322 431	321 938	328 859	335 072	355 777	370 064	538 513	514 093	335 684	165,50%
Dotation Nationale Péréquation	42 628	98 808	97 211	102 201	98 840	95 459	92 004	96 643	94 613	101 377	104 278	58 749	137,82%
<b>SOUS-TOTAL 3 PRINCIPALES DOTATIONS</b>	<b>877 860</b>	<b>852 245</b>	<b>776 632</b>	<b>775 074</b>	<b>752 074</b>	<b>744 750</b>	<b>736 145</b>	<b>757 346</b>	<b>766 166</b>	<b>941 117</b>	<b>918 568</b>	<b>63 257</b>	<b>7,21%</b>
Dotation Comp° réforme TP	68 415	74 628	74 634	74 634	74 634	71 617	70 079	70 079	70 079	70 079	68 120	-295	-0,43%
Dotation unique spécifique TP	9 724	6 424	5 448	1 696								-9 724	-100,00%
État - Compensation exo TF	41 446	26 511	21 625	15 408	14 096	14 409	14 145	41 743	53 605	56 362	58 963	-71 110	-54,67%
État - Compensation exo TH	88 627	110 156	95 636	135 373	128 580	131 379	135 486	10 243					
<b>SOUS-TOTAL AUTRES DOTATIONS</b>	<b>208 212</b>	<b>217 719</b>	<b>197 343</b>	<b>227 111</b>	<b>217 310</b>	<b>217 405</b>	<b>219 710</b>	<b>122 065</b>	<b>123 684</b>	<b>126 441</b>	<b>127 083</b>	<b>-81 129</b>	<b>-38,96%</b>
<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>1 086 072</b>	<b>1 069 964</b>	<b>973 975</b>	<b>1 002 185</b>	<b>969 384</b>	<b>962 155</b>	<b>955 855</b>	<b>879 411</b>	<b>889 850</b>	<b>1 067 558</b>	<b>1 045 651</b>	<b>-40 421</b>	<b>-3,72%</b>

### EVOLUTION DOTATIONS DE L'ETAT 2014-2024



Deuxième recette de fonctionnement des communes, les dotations de l'État sont une ressource essentielle du budget des communes.

Cette ressource a connu une forte diminution depuis 2014, elle a réaugmentée en 2023 du fait du classement de la ville dans les 10 000 communes les plus défavorisées, ce qui a permis d'encaisser une dotation « cible » à hauteur de 127 476 €.

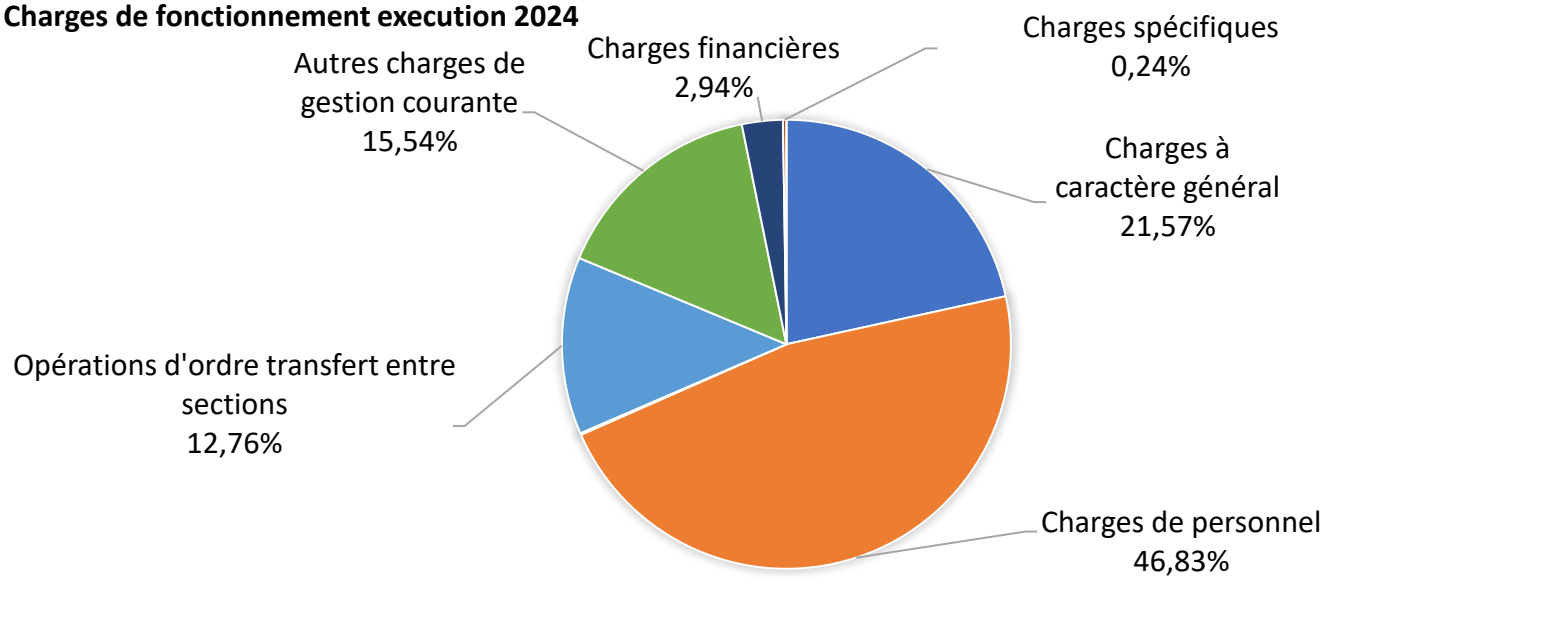
Déclassée en 2024, le processus de calcul a tout de même permis à la ville de percevoir 50 % de la dotation de 2023, mais elle perdrait ce bénéfice si le déclassé était confirmé en 2025.

La subvention exceptionnelle de 140 000 € versée par l'Etat en 2024 a également été comptabilisée sur ce chapitre.

## B. Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement	Dépenses	BUDGET 2024		
		ARTICLE	LIBELLÉ	PREVISIONNEL
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 323 403,60	1 233 255,46	93,19
Chapitre 012	Charges de personnel	2 728 490,00	2 677 457,32	98,13
Chapitre 014	Atténuation de produits	9 000,00	6 629,00	73,66
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 094 373,90	-	0,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre transfert entre sections	184 672,05	729 838,66	395,21
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	969 922,36	888 268,00	91,58
Chapitre 66	Charges financières	188 054,67	168 386,65	89,54
Chapitre 67	Charges spécifiques	19 000,00	14 000,00	73,68
Chapitre 68	Dotations aux provisions et provisions	9 150,00	-	0,00
<b>Total Section</b>	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 526 066,58</b>	<b>5 717 835,09</b>	<b>87,62</b>

### Charges de fonctionnement execution 2024



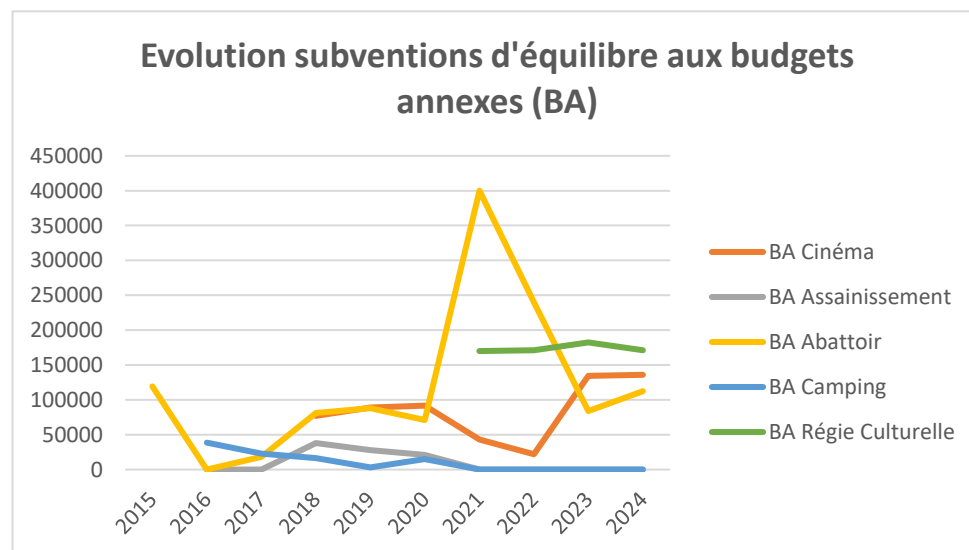
## Rétrospective des dépenses de fonctionnement 2019/2024

Article	Libellé	REALISE 2019	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	Évolution 2022/2023	Évolution 2023/2024	Évolution 2023/2024 %
011	Charges à caractère général	1 061 770,23	1 179 451,76	1 197 980,67	1 233 255,46	18 528,91	35 274,79	2,94%
012	Charges de personnel	2 540 693,10	2 583 554,38	2 581 829,13	2 677 457,32	-1 725,25	95 628,19	3,70%
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	1 885,00	6 629,00	1 885,00	4 744,00	251,67%
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		-
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 111,07	225 639,93	151 233,88	729 838,66	-74 406,05	578 604,78	382,59%
65	Autres charges de gestion courante	956 711,82	959 971,70	875 040,20	888 268,00	-84 931,50	13 227,80	1,51%
66	Charges financières	396 764,10	129 842,05	129 890,99	168 386,65	48,94	38 495,66	29,64%
67	Charges exceptionnelles	15 310,50	5 147,52	87 863,28	14 000,00	82 715,76	-73 863,28	-84,07%
68	Dotations aux provisions	5 450,00	10 000,00	9 148,54	0,00	-851,46	-9 148,54	-100,00%
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 096 810,82</b>	<b>5 093 607,34</b>	<b>5 034 871,69</b>	<b>5 717 835,09</b>	<b>-58 735,65</b>	<b>682 963,40</b>	<b>13,56%</b>

**Les charges à caractère général** (chapitre 011 : fluides, carburants, alimentation, petit matériel, assurances, contrats...) continuent leur progression malgré une gestion rigoureuse des dépenses (+ 2,94 % par rapport à 2023) traduisant les hausses de prix de l'énergie, des matières premières et des prestations de services auxquelles les collectivités locales n'échappent pas.

**Le chapitre 042** retrace **les opérations d'ordre** telles que les amortissements et les valeurs comptables des immobilisations cédées. Leur évolution dépend du matériel présent à l'actif de la Commune et des modalités d'amortissement ainsi que des biens vendus dans l'année. Elles consistent en une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Elles sont donc neutres budgétairement. La forte évolution de 2024 est principalement due à la vente des terrains « le Chalard » et « les Chaumes » ainsi que de l'ancienne gendarmerie.

**Le chapitre 65** regroupe les indemnités des élus, les contributions obligatoires (SDIS, subventions d'équilibre des budgets annexes), les subventions aux associations et les subventions d'équilibre aux budgets annexes. La comparaison de ce chapitre avec 2023 ne peut se faire car le passage à la M57 a considérablement modifié le contenu de ce chapitre.



**Les charges financières du chapitre 66** (remboursement de la partie intérêts de l'échéance 2024 de la dette) ont augmentées en 2024 suite au décaissement en 2023 d'une partie de l'emprunt de la Banque des Territoires à hauteur de 1 250 000 € dont le remboursement des intérêts commençait en 2024.

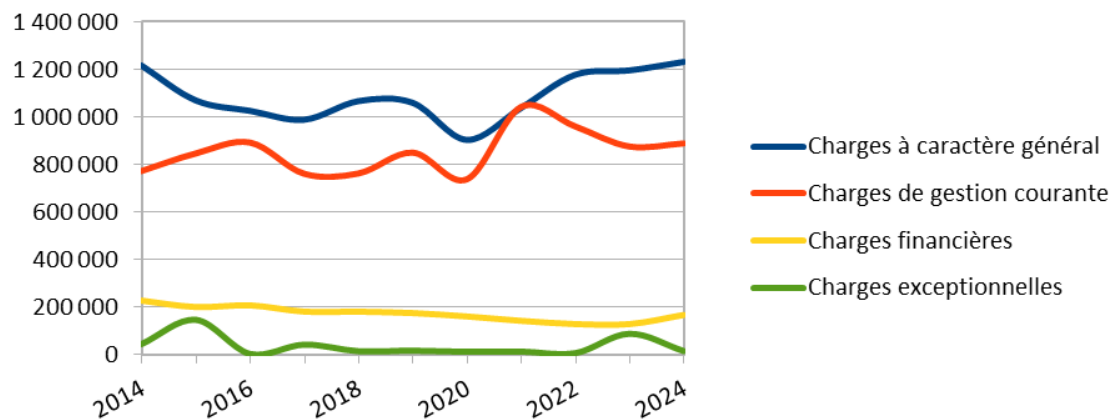
Ce chapitre regroupe également les frais liés aux intérêts d'utilisation ou non de la ligne de trésorerie. Ils ont baissé en 2024 compte tenu de la non-utilisation de cette ligne de trésorerie. Elle s'avère toutefois indispensable afin de pallier les différences dans le calendrier de paiement des fournisseurs.

**Les charges à caractère exceptionnel du chapitre 67** à baisser de 84,07 % par rapport à 2023 qui avait enregistré le remboursement à l'Etat du filet de sécurité inflation.

**Les dotations aux provisions (chapitre 68)** sont des charges qui fluctuent en fonction des risques financiers encourus par la Commune dans certains dossiers.

**D'une manière générale, les charges de fonctionnement ont augmenté en 2024 de 13,56 % principalement due aux opérations d'ordre de transfert entre sections qui sont malgré tout neutres budgétairement puisqu'elles se retrouvent en recettes d'investissement.**

## Principales charges de fonctionnement hors 012 - évolution 2014-2024



## Focus sur les ressources humaines et les charges de personnel (chapitre 012)

Il s'agit pour les communes, de manière générale, de la principale dépense de fonctionnement (51,80 % des DRF pour Ribérac en 2024, après retraitement afin de prendre en compte les recettes liées au personnel contre 52,36 % en 2023 et 52,27 % en 2022).

Le budget du personnel communal fait par ailleurs l'objet de remboursements divers :

- Mise à disposition à des tiers (associations, EPCI...)
- Remboursements liés aux arrêts-maladies (CPAM)
- Remboursement du capital décès par l'assurance

Les charges « nettes » de personnel correspondent à la différence entre les dépenses du chapitre 012 et les recettes.

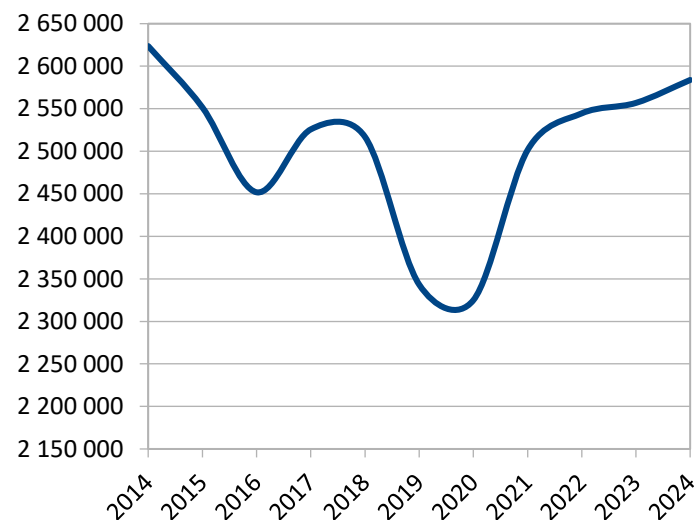
Entre 2018 et 2019, la baisse affichée correspond au départ en retraite de 3 agents non remplacés, d'un agent mis à disposition d'une autre commune et au départ du chargé de mission faisant office de DGS non remplacé. Entre 2019 et 2020, le poste de DGS n'a pas été pourvu et 2 agents ont été placés en disponibilité et non remplacés.

En 2024, 2 agents sont décédés et 1 départ en retraite. Ces postes n'ont pas été remplacés sur 2024 mais ils le seront partiellement sur 2025. De plus, le poste du Directeur Général des Services est non remplacé à ce jour.

Le versement de « capital décès » pour 2 agents pour environ 56 000 € a fait augmenter le chapitre 012 (sans retraitement) entre 2023 et 2024 de 3,70 %. Sans ce versement exceptionnel, l'augmentation aurait été de seulement 1,54 %.

Les économies sur le chapitre 012 arrivent à leur maximum et ne pourront perdurer. En effet, les contrats PEC vont progressivement être transformés en contractuels et les postes non remplacés en 2024 le seront partiellement en 2025.

**CHARGES PERSONNEL NETTES - EVOLUTION 2014-2024**



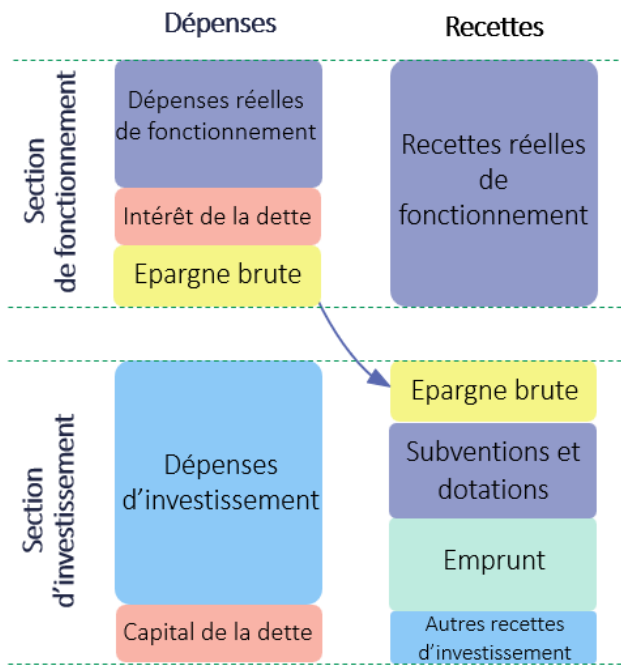
CHARGES DE PERSONNEL	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Différence 2014-2024	% 2014 / 2024
		2 732 761,36	2 738 044,48	2 684 310,06	2 606 024,51	2 685 532,43	2 648 158,45	2 540 693,10	2 508 372,26	2 584 622,32	2 583 554,38	2 581 829,13		
<b>DÉPENSES</b>	<b>2 732 761,36</b>	<b>2 738 044,48</b>	<b>2 684 310,06</b>	<b>2 606 024,51</b>	<b>2 685 532,43</b>	<b>2 648 158,45</b>	<b>2 540 693,10</b>	<b>2 508 372,26</b>	<b>2 575 419,70</b>	<b>2 583 554,38</b>	<b>2 581 829,13</b>	<b>2 677 457,32</b>	<b>-60 587,16</b>	<b>-2,21 %</b>
Remb sur rémunérations du personnel	32 415,88	13 927,84	37 864,62	48 811,07	64 932,01	54 029,46	82 364,67	73 774,23	62 311,54	32 079,59	31 005,71	93 637,54	79 709,70	572,30 %
Remb frais de personnel par des tiers	177 592,01	100 439,25	94 892,08	105 416,66	94 883,51	77 171,74	115 061,52	109 666,63	20 938,50	6 913,50	-6 050,00	0,00	-100 439,25	-100,00 %
<b>RECETTES</b>	<b>210 007,89</b>	<b>114 367,09</b>	<b>132 756,70</b>	<b>154 227,73</b>	<b>159 815,52</b>	<b>131 201,20</b>	<b>197 426,19</b>	<b>183 440,86</b>	<b>83 250,04</b>	<b>38 993,09</b>	<b>24 955,71</b>	<b>93 637,54</b>	<b>-20 729,55</b>	<b>-18,13 %</b>
<b>CHARGES NETTES DE PERSONNEL</b>	<b>2 522 753,47</b>	<b>2 623 677,39</b>	<b>2 551 553,36</b>	<b>2 451 796,78</b>	<b>2 525 716,91</b>	<b>2 516 957,25</b>	<b>2 343 266,91</b>	<b>2 324 931,40</b>	<b>2 492 169,66</b>	<b>2 544 561,29</b>	<b>2 556 873,42</b>	<b>2 583 819,78</b>	<b>-66 803,97</b>	<b>-1,52 %</b>
% des dépenses réelles de fonctionnement	46,99%	51,61%	50,50%	50,45%	53,39%	53,03%	47,00%	51,82%	51,71%	52,27%	52,36%	51,80%	-	-

Les effectifs étaient restés stables depuis fin 2021 mais sont en baisses au 31/12/2024. Les recrutements en cours sur 2025 devraient permettre de retrouver au moins les effectifs de début 2024 en fin d'année.

Catégories	01/01/2021	31/12/2021	01/01/2022	31/12/2022	01/01/2023	31/12/2023	01/01/2024	31/12/2024
<b>Titulaires et stagiaires</b>	<b>63</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>59</b>	<b>59</b>	<b>58</b>	<b>56</b>	<b>51</b>
<b>Contractuels</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
<b>Apprentis</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>PEC</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>66</b>	<b>68</b>	<b>66</b>	<b>66</b>	<b>65</b>	<b>63</b>	<b>61</b>

### 3) La section d'investissement

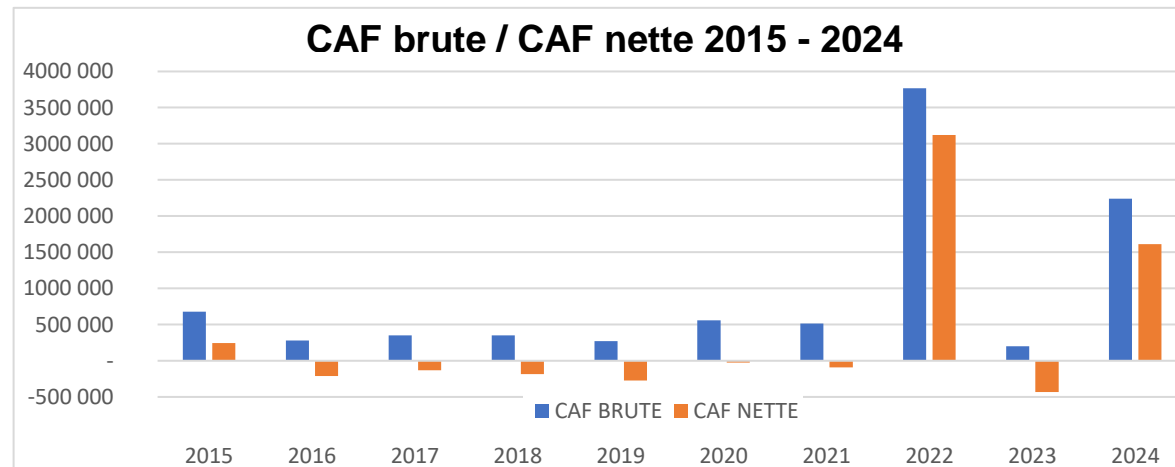
#### A. La capacité d'autofinancement



Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations, emprunts...). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour rembourser sa dette et financer ses investissements. Elle correspond au solde dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement. Elle est un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement. Un excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

L'épargne nette est le solde restant de l'épargne brute une fois remboursé le capital de la dette. C'est la capacité d'auto-financement.

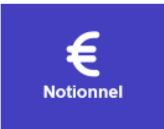
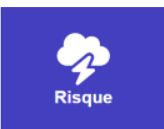
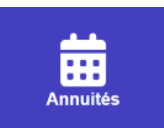
La ville de Ribérac n'a pas connu de tels résultats depuis au moins une dizaine d'années. Elle doit malgré tout rester vigilante et maintenir le cap d'une gestion rigoureuse afin de conserver de tels résultats sur plusieurs années, critère indispensable pour sortir la ville d'une situation financière critique que lui vaut le suivi dans le réseau d'alerte depuis la gestion de l'exercice 2013.

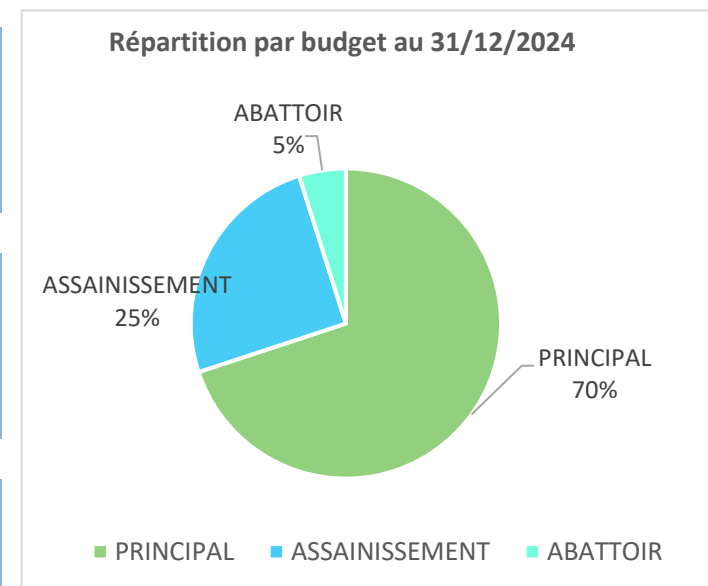


	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CAF BRUTE	679 287	280 255	353 155	349 290	270 579	557 876	514 833	3 767 759	199 642	2 240 596
CAF NETTE	245 885	- 212 210	- 130 514	- 186 329	- 274 945	- 26 279	- 89 615	3 120 263	- 434 178	1 610 368

## B. Endettement

Synthèse de l'endettement de l'ensemble des budgets de la ville au 31/12/2024 :

	<b>Nombre de financements</b>	<b>38</b>	<b>7 273 062€</b> <b>CRD</b> (au 31/12/2024)
	<b>Durée de vie résiduelle</b>	<b>31 ans et 7 mois</b>	
	<b>Durée de vie résiduelle moyenne</b>	<b>14 ans et 1 mois</b>	
	<b>Taux fixe (part de l'encours)</b>	<b>70,48%</b>	<b>2,87%</b> <b>Taux d'intérêt moyen</b> (30E/360, exercice 2024)
	<b>Taux variable (part de l'encours)</b>	<b>22,41%</b>	
	<b>Taux structuré (part de l'encours)</b>	<b>7,11%</b>	
	<b>Capital</b>	<b>887 K€</b>	<b>1 118 763€</b> <b>Annuité</b> (due sur l'exercice 2024)
	<b>Intérêts</b>	<b>231 K€</b>	
	<b>ICNE au 31/12/2024</b>	<b>37 K€</b>	



BUDGET	CRD AU 31/12/2022	CRD AU 31/12/2023	ÉCHÉANCE CAPITAL 2024	ÉCHÉANCE INTÉRÊTS 2024	ÉCHÉANCE TOTALE 2024	CRD AU 31/12/2024
PRINCIPAL	4 970 276,11	5 716 455,50	630 228,37	153 246,00	783 474,37	5 086 227,13
ASSAINISSEMENT	1 881 537,85	2 044 899,46	212 971,93	64 738,78	277 710,71	1 831 924,53
ABATTOIR	457 182,73	399 040,96	44 130,20	13 445,06	57 575,26	354 910,76
<b>TOTAL</b>	<b>7 308 996,69</b>	<b>8 160 395,92</b>	<b>887 330,50</b>	<b>231 429,84</b>	<b>1 118 760,34</b>	<b>7 273 062,42</b>

## Le recours à l'emprunt en 2024 – dette

Pour rappel, la commune a jusqu'en 2022 poursuivi son désendettement en veillant à emprunter un montant inférieur au montant du capital remboursé dans l'année. Toutefois, compte tenu de l'ampleur des travaux à financer suite à la tempête de grêle et aux difficultés auxquelles la ville a été confrontée pour se faire rembourser la quote-part due par l'assureur, la SMACL, il a été nécessaire de contracter en 2023 un emprunt de 3 011 697,05 € auprès de la Banque des Territoires. Celui-ci est déblocable par tranches et le remboursement du capital débutera en novembre 2026. À cette date, certains emprunts existants seront éteints et les échéances seront ainsi équivalentes à celles d'aujourd'hui.

En 2023, il a été mobilisé la somme de 1 250 000 € sur cet emprunt et aucun déblocage en 2024 ce qui permettra un désendettement plus rapide.

Ainsi, la capacité de désendettement de la commune est en forte progression sous l'effet cumulé de l'augmentation de la CAF et la diminution de la dette. Elle s'établit en 2024 à 2,27 ans contre 28,64 ans en 2023. Selon les seuils retenus par les chambres régionales des comptes, une capacité de désendettement supérieure à 12 ans indique que la commune est en « surendettement avéré ». Les efforts de gestion de ces dernières années, malgré les nombreux aléas, permettent à la ville de respirer à nouveau tout en étant conscient que cet équilibre est fragile et qu'il faudra continuer à maintenir une gestion rigoureuse.

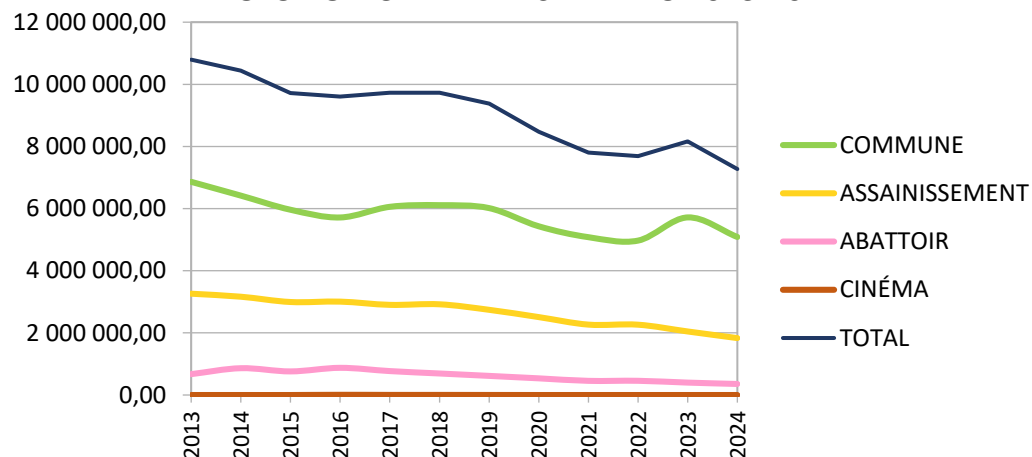
Exercice	Budget	Montant du désendettement (remboursement du capital)	Montant emprunté	Désendettement
2020	Principal	585 272,58 €	- €	- 585 272,58 €
	Assainissement	187 115,18 €	- €	- 187 115,18 €
	Abattoir	78 692,99 €	- €	- 78 692,99 €
2021	Principal	605 566,26 €	510 000,00 €	- 95 566,26 €
	Assainissement	192 873,05 €	207 000,00 €	14 126,95 €
	Abattoir	80 508,91 €	- €	- 80 508,91 €
2022	Principal	577 142,84 €	410 000,00 €	- 167 142,84 €
	Assainissement	159 622,31 €	- €	- 159 622,31 €
	Abattoir	82 377,37 €	83 777,01 €	1 399,64 €
2023	Principal	633 820,61 €	1 250 000,00 €	616 179,39 €
	Assainissement	217 980,04 €	- €	- 217 980,04 €
	Abattoir	58 141,77 €	- €	- 58 141,77 €
2024	Principal	630 228,37 €	- €	- 630 228,37 €
	Assainissement	212 974,93 €	- €	- 212 974,93 €
	Abattoir	44 130,20 €	- €	- 44 130,20 €
TOTAL	Principal	3 032 030,66 €	2 170 000,00 €	- 862 030,66 €
	Assainissement	970 565,51 €	207 000,00 €	- 763 565,51 €
	Abattoir	343 851,24 €	83 777,01 €	- 260 074,23 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 346 447,41 €</b>	<b>2 460 777,01 €</b>	<b>- 1 885 670,40 €</b>

La dette consolidée par habitant s'élève au 31/12/2024 à 1 930 € / habitant contre 2 050 € au 31/12/2023 et les annuités représentant 297 € par habitant contre 281 € en 2023. Le nombre d'habitants en baisse a un impact négatif sur ces ratios.

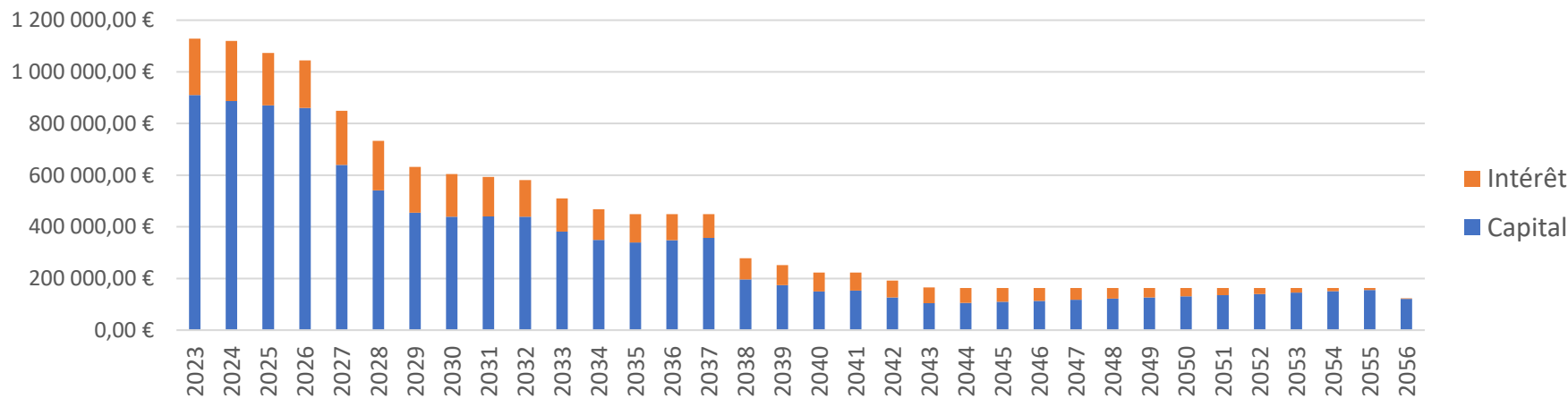
## Evolution du CRD 2013 – 2024 par budget :

CRD au 31/12	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
COMMUNE	6 861 165,38	6 417 753,70	5 962 774,21	5 714 574,83	6 057 276,65	6 110 352,57	6 015 711,01	5 430 438,43	5 080 086,25	4 970 276,11	5 716 455,50	5 086 227,13
ASSAINISSEMENT	3 260 363,61	3 163 570,06	2 993 389,56	3 005 889,62	2 901 368,90	2 919 831,50	2 741 880,76	2 507 413,76	2 265 734,19	2 262 879,50	2 044 899,46	1 831 924,53
ABATTOIR	672 154,78	862 734,87	760 015,84	874 926,41	769 487,05	692 701,02	614 984,99	536 292,00	455 783,10	457 182,73	399 040,96	354 910,76
CINÉMA	0,00	0,00	0,00	6 697,00	3 127,00	3 127,00	1 342,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 793 683,77</b>	<b>10 444 058,63</b>	<b>9 716 179,61</b>	<b>9 602 087,86</b>	<b>9 731 259,60</b>	<b>9 726 012,09</b>	<b>9 373 918,76</b>	<b>8 474 144,19</b>	<b>7 801 603,54</b>	<b>7 690 338,34</b>	<b>8 160 395,92</b>	<b>7 273 062,42</b>

### EVOLUTION CAPITAL RESTANT DÛ 2013-2024



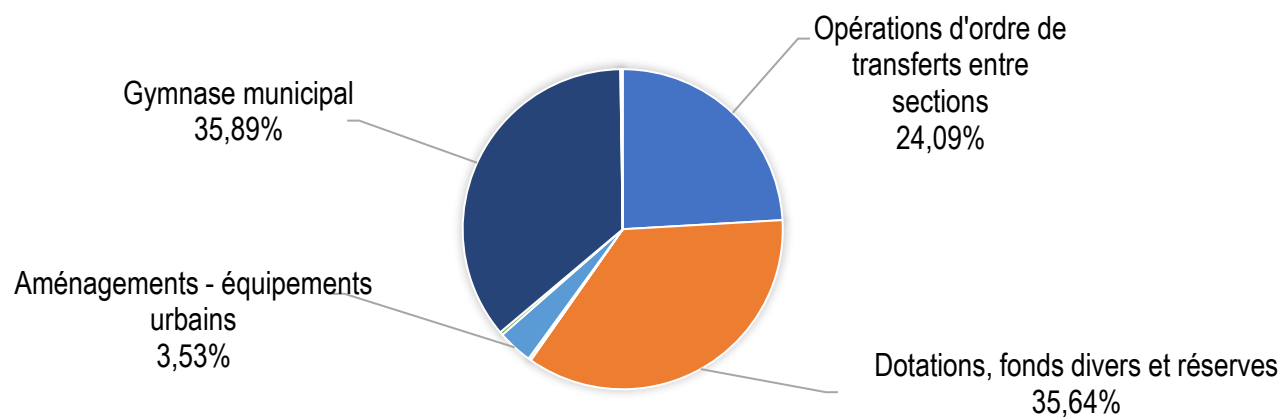
### Extinction de la dette consolidée



## C. Les recettes d'investissement

Investissement	Recette	BUDGET 2024		
		PREVISIONNEL	REALISE	% de réalisation
ARTICLE	LIBELLÉ			
C001	Résultat reporté ou anticipé	66 105,12	-	0,00
C021	Virement de la section de fonctionnement	1 094 373,90	-	0,00
C024	Produit des cessions d'immobilisations	360 640,00	-	0,00
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	184 672,05	729 838,66	395,21
C10	Dotations, fonds divers et réserves	1 100 709,39	1 079 824,71	98,10
C16	Emprunts et dettes assimilées	283 897,94	-	0,00
C45412	Travaux effectués d'office	40 000,00	1 186,83	2,97
O0015	Bâtiments communaux	-	7 239,29	
O0017	Aménagements - équipements urbains	-	106 915,11	
O0018	Éclairage public	10 490,00	9 838,00	93,78
O0059	Gymnase municipal	2 367 200,00	1 087 382,70	45,94
O0061	Reconstruction tempête 20 juin 2022	-	2 551,18	
O0062	Eglise Notre Dame	-	4 660,00	
<b>Total Section</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 508 088,40</b>	<b>3 029 436,48</b>	<b>55,00</b>

Recettes d'investissement execution 2024



## Rétrospective des recettes d'investissement 2022/2024

Investissement	Recettes	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	Évolution 2023/2024	Évolution 2023/2024 (%)
ARTICLE	LIBELLÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ		
C001	Résultat reporté ou anticipé	-	-	-	-	
C021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-	
C024	Produit des cessions d'immobilisations	-	-	-	-	
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	225 639,93	151 233,88	729 838,66	578 604,78	382,59%
C41	Opérations patrimoniales	-	2 900,00	-	- 2 900,00	-100,00%
C10	Dotations, fonds divers et réserves	533 492,11	3 552 478,77	1 079 824,71	-2 472 654,06	-69,60%
C16	Emprunts et dettes assimilées	495,65	205 715,62	-	- 205 715,62	-100,00%
C45412	Travaux effectués d'office	-	-	1 186,83	1 186,83	
O0015	Bâtiments communaux	147 382,13	14 702,24	7 239,29	- 7 462,95	-50,76%
O0017	Aménagements - équipements urbains	20 000,00	37 500,00	106 915,11	69 415,11	185,11%
O0018	Éclairage public	-	-	9 838,00	9 838,00	
O0054	Équipements sportifs	72 720,00	-	-	-	
O0059	Gymnase municipal	-	-	1 087 382,70	1 087 382,70	
O0061	Reconstruction tempête 20 juin 2022	-	1 348 151,27	2 551,18	-1 345 600,09	-99,81%
O0062	Église Notre Dame	-	-	4 660,00	4 660,00	
O0104	Acquisition de matériel	352 839,00	10 183,19	-	- 10 183,19	-100,00%
<b>Total Section</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 352 568,82</b>	<b>5 322 864,97</b>	<b>3 029 436,48</b>	<b>-2 293 428,49</b>	<b>-43,09%</b>

**Le chapitre 024**, relatif aux cessions d'immobilisations, est un chapitre de prévision uniquement. Il concerne la vente de biens (mobiliers ou immobiliers) de la Commune. Des crédits peuvent être prévus à ce compte lors du vote du budget ou par Décision Modificative en cours d'exercice. La réalisation de la recette au budget se fait en recette de fonctionnement. Le compte 024 ne connaît donc jamais d'exécution.

**Le chapitre 040** est le pendant du chapitre 042 en section de fonctionnement. Pour rappel, il retrace les opérations d'ordre des amortissements des biens et des sorties de patrimoine. Leur évolution dépend du matériel présent à l'actif de la Commune et des modalités d'amortissement. Elles consistent en une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Elles sont donc neutres budgétairement.

**Le chapitre 10** (dotations, fonds divers et réserves) comporte notamment l'affectation du résultat au 1068 (votée annuellement par le Conseil municipal), le FCTVA (fonds permettant de récupérer une partie de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement), la taxe d'aménagement.

**Les subventions d'investissement** sont imputées au chapitre 13 dans chacune des opérations d'investissement les concernant. Elles proviennent de tiers financeurs tels que l'État, le département de la Dordogne ou la région Nouvelle-Aquitaine... Elles ne financent que des travaux d'investissement et permettent de réduire d'autant le recours à l'emprunt.

Enfin, le **chapitre 16** correspond au financement des travaux par l'emprunt qui n'a pas été sollicité en 2024.

## Les opérations d'investissement subventionnées en 2024

Opération	Organisme financeur	Nature	Montant
Aménagement voirie	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	AMENDES DE POLICE 2024	30 576,00
Complexe sportif multisports	CCPR	FONDS CONCOURS GYMNASE	150 000,00
Complexe sportif multisports	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	AVANCE DETR GYMNASE 2024	90 000,00
Complexe sportif multisports	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	AVANCE DETR GYMNASE 2022	53 062,50
Complexe sportif multisports	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	AVANCE DETR GYMNASE 2023	250 720,20
Complexe sportif multisports	REGION NOUVELLE AQUITAINE	AVANCE SUBVENTION GYMNASE	543 600,00
Étude éclairage public	DEPARTEMENT DE DORDOGNE	SUBVENTION SDAL AU 19-07-24	5 338,00
Réfection voie d'accès au camping	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	DSEC CAMPING PARKING VOIRIE	3 572,96
Réfection de la toiture de l'hôtel de ville	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	DETR SOLDE COUVERTURE MAIRIE	2 551,18
Modernisation parc éclairage public	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	FOND VERT MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC ACPTÉ 1	4 500,00
Travaux Collégiale (réparation de la charpente)	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	SUBVENTION DRAC EGLISE NOTRE DAME	4 660,00
Travaux voirie	DEPARTEMENT DE DORDOGNE	SUBVENTION RUE BONIFACE ET CIMETIERE	41 821,77
Travaux voirie	DEPARTEMENT DE DORDOGNE	SUBVENTION AMENAGEMENT DU PARKING CINEMA	16 817,60
Travaux voirie	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	DETR SOLDE AMENAGEMENT DU PARKING CINEMA	14 126,78
Mise aux normes église Notre Dame (électricité, conformité du chauffage)	DEPARTEMENT DE DORDOGNE	SUBVENTION EGLISE NOTRE DAME	7 239,29
<b>TOTAL SUBVENTIONS 2024</b>			<b>1 218 586,28</b>



*Rue Roger Boniface*

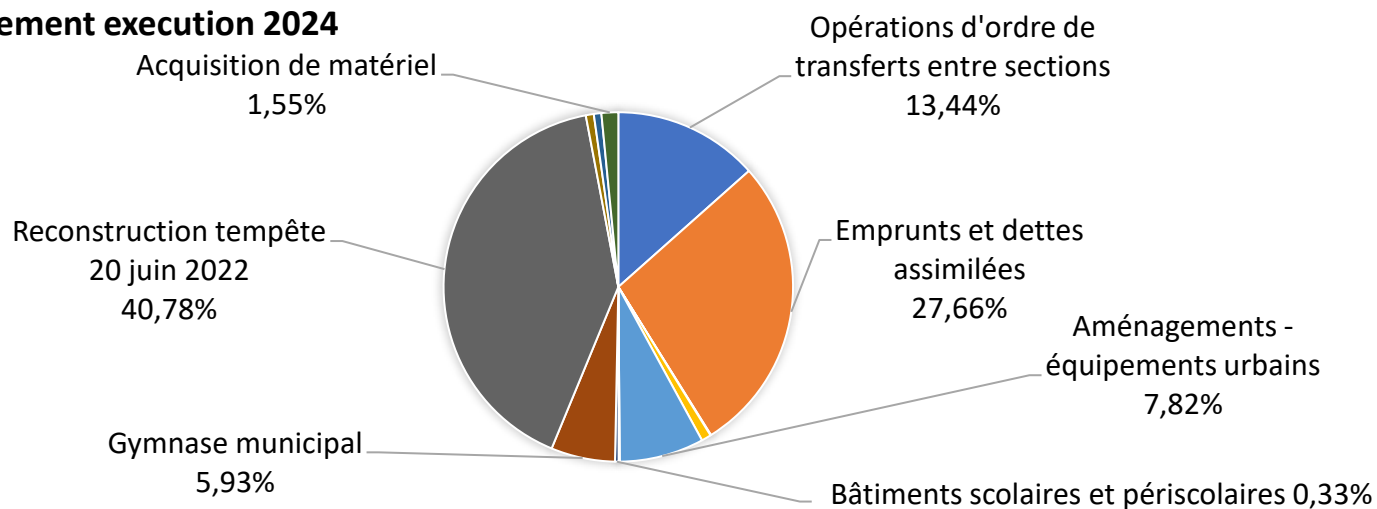


*Voie d'accès au camping*

## D. Les dépenses d'investissement

Investissement	Dépenses	BUDGET 2024		% de réalisation
		PREVISIONNEL	REALISE	
ARTICLE	LIBELLÉ			
C001	Résultat reporté ou anticipé	-	-	
C10	Dotations, fonds divers et réserves	8 893,00	-	0,00
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	546,00	306 233,57	56086,73
C041	Opérations patrimoniales	-	-	
C16	Emprunts et dettes assimilées	637 400,00	630 228,36	98,87
C21	Immobilisations corporelles	25 000,00	-	0,00
C45411	Travaux effectués d'office	40 000,00	1 186,83	2,97
O0015	Bâtiments communaux	56 523,52	20 427,25	36,14
O0017	Aménagements - équipements urbains	290 342,48	178 104,23	61,34
O0018	Éclairage public	70 982,32	2 347,43	3,31
O0023	Bâtiments scolaires et périscolaires	13 543,00	7 553,58	55,77
O0054	Équipements sportifs	11 196,00	-	0,00
O0059	Gymnase municipal	2 687 190,05	135 126,66	5,03
O0061	Reconstruction tempête 20 juin 2022	1 485 147,50	929 054,83	62,56
O0062	Église Notre Dame	55 771,00	16 852,92	30,22
O0063	Tribunal	40 459,00	15 840,83	39,15
O0104	Acquisition de matériel	85 094,53	35 341,20	41,53
<b>Total Section</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 508 088,40</b>	<b>2 278 297,69</b>	<b>41,36</b>

### Dépenses investissement execution 2024



En 2024, les dépenses d'investissement concernent essentiellement :

- Les dépenses d'équipement
- Le remboursement des emprunts ;

Les dépenses d'équipements (opérations de travaux, études, achat de matériels, ...) peuvent beaucoup varier d'un exercice à l'autre. En 2024, elles ont diminué de -60,91 % par rapport à 2023 qui a été l'année où de nombreux travaux de reconstruction de bâtiments ont été effectués après la tempête de grêle. Les difficultés financières de la ville ont obligé à un net ralentissement de l'investissement en 2024 qui reste cependant plus important de 14,67 % par rapport à 2022.

### Rétrospective des dépenses d'investissement 2022/2024

<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>BUDGET 2022</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>	<i>Évolution 2023/2024</i>	<i>Évolution 2023/2024 (%)</i>
<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLÉ</b>	<b>RÉALISÉ</b>	<b>RÉALISÉ</b>	<b>RÉALISÉ</b>		
C001	Résultat reporté ou anticipé	-	-	-	-	0,00%
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	446,00	446,00	306 233,57	305 787,57	68562,24%
C041	Opérations patrimoniales	-	2 900,00	-	- 2 900,00	-100,00%
C16	Emprunts et dettes assimilées	647 973,99	706 636,20	630 228,36	- 76 407,84	-10,81%
C26	Participations et créances rattachées	3 999,60	2 040,00	-	- 2 040,00	-100,00%
C27	Autres immobilisations financières	2 479,17	-	-	-	
C45411	Travaux effectués d'office	-	-	1 186,83	1 186,83	
O0015	Bâtiments communaux	42 060,29	21 657,69	20 427,25	- 1 230,44	-5,68%
O0017	Aménagements - équipements urbains	156 531,97	206 170,95	178 104,23	- 28 066,72	-13,61%
O0018	Éclairage public	5 058,53	9 518,83	2 347,43	- 7 171,40	-75,34%
O0023	Bâtiments scolaires et périscolaires	-	-	7 553,58	7 553,58	
O0054	Équipements sportifs	48 000,00	-	-	-	
O0055	Quartier historique	1 086,92	567,28	-	- 567,28	-100,00%
O0059	Gymnase municipal	1 968,00	226 172,89	135 126,66	- 91 046,23	-40,26%
O0061	Reconstruction tempête 20 juin 2022	725 025,85	2 793 615,56	929 054,83	-1 864 560,73	-66,74%
O0062	Église Notre Dame	-	-	16 852,92	16 852,92	
O2402	Tribunal	-	-	15 840,83	15 840,83	
O0104	Acquisition de matériel	189 373,21	172 223,73	35 341,20	- 136 882,53	-79,48%
<b>Total Section</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 824 003,53</b>	<b>4 141 949,13</b>	<b>2 278 297,69</b>	<b>-1 863 651,44</b>	<b>-44,99%</b>

En 2024, les travaux et acquisitions de matériel suivants ont été réalisés :

Dépenses d'équipement 2024	Montant TTC	Détail
BÂTIMENTS COMMUNAUX	20 427,25	Installation compteurs, alarmes, audits énergétiques, menuiseries EAM, éclairage EAM...
AMÉNAGEMENTS URBAINS	178 104,23	Rue des Acacias, rue du Prof. Urbain, rue des Vignes, accès camping, mur cimetière, panneaux signalisation, palox, vivaces, arbres, piquets...
ÉCLAIRAGE PUBLIC	2 347,43	Remplacement foyers
BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	7 553,58	Pavés LED, mise aux normes ascenseur, création cloisons école Beauvières
GYMNASSE	135 126,66	MOE, bureaux contôles, annonces marchés, avances sur marchés, étude géothermie, études sols, relevés façades
RECONSTRUCTION TEMPETE	929 054,83	Voir détail par bâtiment
EGLISE NOTRE DAME	16 852,92	Diagnostique champignons, expertise église, travaux sols
TRIBUNAL	15 840,83	Radiateurs, chaudière, audit énergétique
ACQUISITION DE MATÉRIEL	35 341,20	Matériel services techniques, matériel informatique, mobilier bureau et salle du conseil, matériel cuisine centrale, évaporateur cuisine centrale, barnums, équilibruseuse...
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 340 648,93</b>	

Opération Reconstruction tempête	Réalisé TTC
AERODROME	<b>4 930,56</b>
ATELIERS MUNICIPAUX	<b>35 419,06</b>
BIBLIOTHEQUE	<b>29 088,86</b>
COLLEGIALE	<b>206 086,21</b>
CCPR / SRB DRONNE	<b>1 012,26</b>
ECOLE MATERNELLE	<b>15 376,15</b>
ECOLE JULES FERRY	<b>328,16</b>
EGLISE FAYE	<b>10 798,86</b>
EGLISE SAINT MARTIAL	<b>3 447,47</b>
EGLISE NOTRE DAME	<b>36 000,00</b>
ESPACE ANDRE MALRAUX	<b>20 216,98</b>
MISSION LOCALE	<b>21 580,93</b>
FOYER TEMPS LIBRE	<b>6 944,32</b>
ATELIER DES ARTISTES	<b>28 845,76</b>
MAIRIE	<b>388 163,83</b>
TRIBUNAL	<b>78 793,46</b>
INFRASTRUCTURES ET BAT SPORTIFS	<b>5 663,76</b>
MAISON DES ABEILLES	<b>23 221,20</b>
AUTRES BATIMENTS	<b>13 137,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>929 054,83</b>

En 2024 comme en 2023 et 2022, l'engagement des dépenses d'équipements « ordinaires » a été réduit au minimum afin de permettre à la commune de concentrer ses capacités budgétaires sur la reconstruction des bâtiments communaux impactés par la tempête de grêle.

En 2024, la commune a ainsi consacré 70 % de ses dépenses d'équipement à la reconstruction des bâtiments impactés par la grêle dont le détail par bâtiment figure ci-contre.

## L'avancement des travaux de reconstruction des bâtiments communaux impactés par la tempête de grêle de 2022

Immeuble	DEVIS RECU TTC	TRAVAUX ENGAGÉS TTC	TOTAL FACTURÉ TTC	Reste à payer
Aérodrome de Tourette	165 954,60	143 000,40	143 000,40	0,00
Ancien Théâtre	24 480,00	24 480,00	24 480,00	0,00
Ateliers municipaux	143 756,41	132 878,41	132 497,44	380,97
Bâtiment La Poste R+2 + Combles (ancienne mairie)	11 880,00	11 880,00	11 880,00	0,00
SRB Dronne CCPR	151 124,94	151 124,94	144 454,95	6 669,99
Bibliothèque (centre culturel) + Forum + Radio	193 372,78	193 372,78	193 372,78	0,00
Cinéma	173 501,89	173 501,89	172 723,60	778,29
Local Secours Populaire	60 338,92	60 338,92	58 443,02	1 895,90
École Jules Ferry Bâtiment centrale	139 623,05	132 447,05	132 447,05	0,00
École Jules Ferry Restaurant enfants	141 267,86	141 267,86	141 267,86	0,00
École Jules Ferry Gymnase et bâtiment annexe	35 248,55	35 248,55	35 248,55	0,00
École Maternelle Bâtiment central	358 970,88	358 970,88	344 286,86	14 684,02
École Maternelle Bâtiment annexe	82 690,07	82 690,07	82 690,07	0,00
École Maternelle Préau	19 155,38	19 155,38	19 155,38	0,00
Collégiale Notre Dame (monument historique)	752 287,92	310 327,92	310 327,92	0,00
Église Notre Dame de la Paix (monument historique)	3 710 983,85	235 099,94	196 149,15	3 895,79
Église de Faye (monument historique)	53 202,90	51 864,00	51 864,00	0,00
Église de Saint Martial	65 402,40	65 402,40	65 402,40	0,00
Mission Locale + Pôle Emploi	56 238,54	41 395,08	23 211,00	18 184,08
Foyer du Temps Libre + logements x2	116 510,48	116 510,48	116 510,48	0,00
Gymnase Municipal	512 669,40	25 649,40	25 649,40	0,00
Local Solidarité Ribéraçoise (Bain Douche)	28 205,82	28 205,82	0,00	28 205,82
Mairie	495 589,56	495 589,56	479 100,87	16 488,69
Maison des artistes (bureaux centre culturel) chanoines?	29 016,68	27 021,68	26 270,44	751,24
Plaine de Jeux Vestiaires Club House Tribunes	75 128,98	75 128,98	69 068,97	6 060,01
Préau route de Mussidan (ancien immeuble Bacquet)	6 252,00	6 252,00	6 252,00	0,00
Atelier des artistes (céramistes + Thirion)	34 026,68	31 351,80	30 033,76	1 318,04
Office du tourisme + logement (ancienne gendarmerie)	169 955,71	540,00	540,00	0,00
Espace André Malraux (salle polyvalente)	447 737,50	447 737,50	419 712,35	28 025,15
Serres Municipales	5 795,07	5 795,07	5 795,07	0,00
Stade d'honneur Rugby Cuisine	60 021,85	60 021,85	34 637,05	25 384,80
Stade d'honneur Rugby Club House Vestiaires	95 720,56	95 720,56	95 169,76	550,80
Tribunal	535 657,44	477 292,51	460 940,20	16 352,31
Hangar KOELHER (stockage ST + IEP Cadillac)	34 130,10	34 130,10	34 130,10	0,00
WC Publics PRADEAU	2 286,00	2 286,00	2 286,00	0,00
WC Publics NOTRE DAME (Collégiale)	10 515,56	10 137,56	0,00	10 137,56
Local matériel Espaces Verts (piscine)	4 599,00	4 599,00	4 599,00	0,00
Maison et Jardin des Abeilles	22 951,20	22 951,20	22 951,20	0,00
46 Notre Dame	40 738,80	25 327,20	0,00	25 327,20
Abattoir (abattage + Logement + Bureaux)	318 790,85	0,00	0,00	0,00
Cimetière Notre Dame (dépositoire)	4 089,24	4 089,24	128,88	3 960,36
Lavoir de Faye	4 517,28	4 517,28	0,00	4 517,28
<b>TOTAL</b>	<b>9 394 386,71</b>	<b>4 365 301,27</b>	<b>4 116 677,96</b>	<b>248 623,31</b>

## 4) Les budgets annexes

### A. Le budget annexe Cinéma

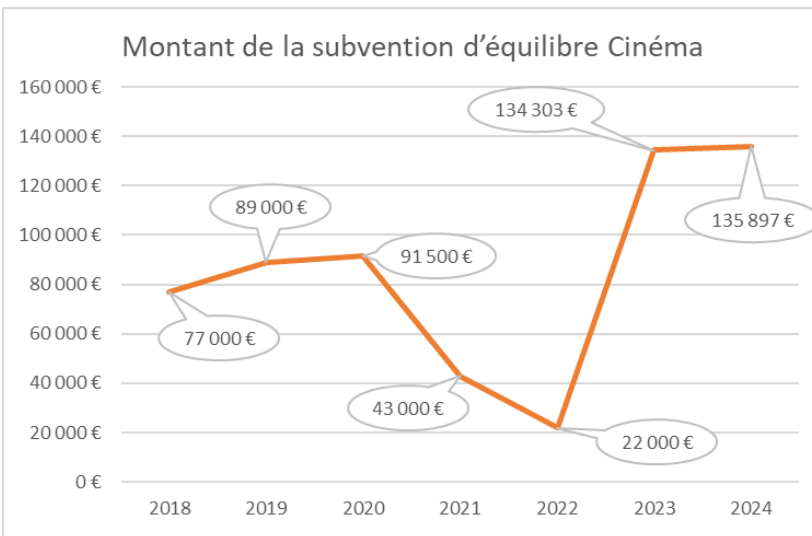
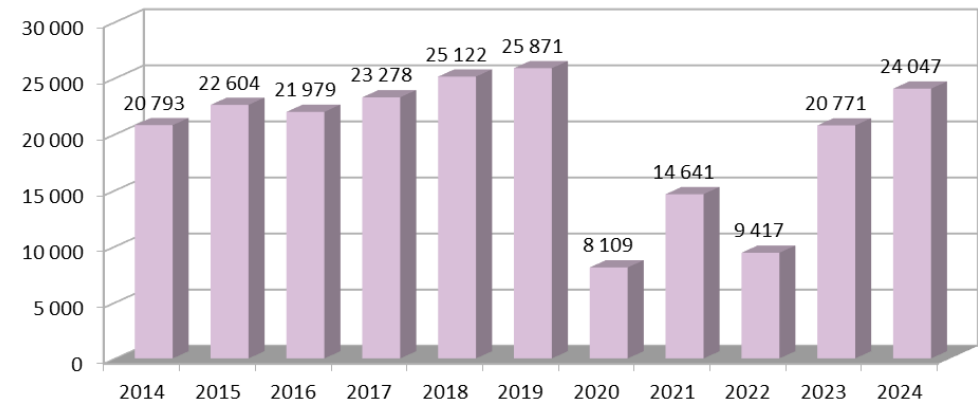
Créé en 1995, il ne concerne que l'exploitation du cinéma municipal Max Linder (fonctionnement et investissement).

Géré depuis sa création selon la nomenclature M4 (établissements industriels et commerciaux), il est devenu le 1er janvier 2022, après délibération du Conseil municipal en 2021, un service public administratif culturel (nomenclature M14 puis M57 depuis le 01/01/2024), ce qui permet au budget principal de le subventionner tout en respectant la législation en vigueur.

N'ayant pas l'autonomie financière, il est géré en régie municipale et fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal chaque année.

Le cinéma Max Linder a dû fermer ses portes une première fois pendant la crise sanitaire du COVID en 2020 puis une deuxième fois dès le lendemain de la tempête de grêle du 20 juin 2022. Les baisses de recettes (entrées et ventes de confiseries) liées à cette fermeture du cinéma sont en partie compensées par la diminution, pour les mêmes raisons, de certaines charges de fonctionnement (location de films, affiches et programmes, TSA...). Après les travaux de remise en état suite à la tempête de grêle, le cinéma a rouvert ses portes au cours du premier trimestre 2023. La fréquentation en 2024 s'est faite sur une année complète mais n'atteint pas la fréquentation d'avant crise sanitaire.

ENTRÉES CINÉMA MAX LINDER



Pour fonctionner, en 2024, le Cinéma a bénéficié de subventions :

- Aide art et essai : 10 752 €
- Aide départementale aux salles de cinéma : 5 220 €
- Subvention équilibre du budget principal : 135 897,13 €

En 2024, le nombre d'entrées a augmenté et s'est élevé à 24 047, mais reste inférieur au nombre d'entrées avant la fermeture pour cause de crise sanitaire.

## B. Le budget annexe Abattoir

Jusqu'en juillet 2016, il retraçait les opérations comptables relatives à l'exploitation de l'abattoir municipal.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, la gestion de ce service avait été déléguée par la Commune à la SEMOP Société Ribéracoise d'Abattage (SRA) via une Délégation de Service Public. Ce budget annexe ne servait plus alors qu'à payer la taxe foncière, à rembourser la dette et à encaisser le remboursement de frais ainsi que la redevance liée à la DSP, dus par la SEMOP.

Déficitaire quel que soit son mode de gestion, ce service a régulièrement fait l'objet d'une subvention d'équilibre, pesant parfois lourdement sur le budget principal.

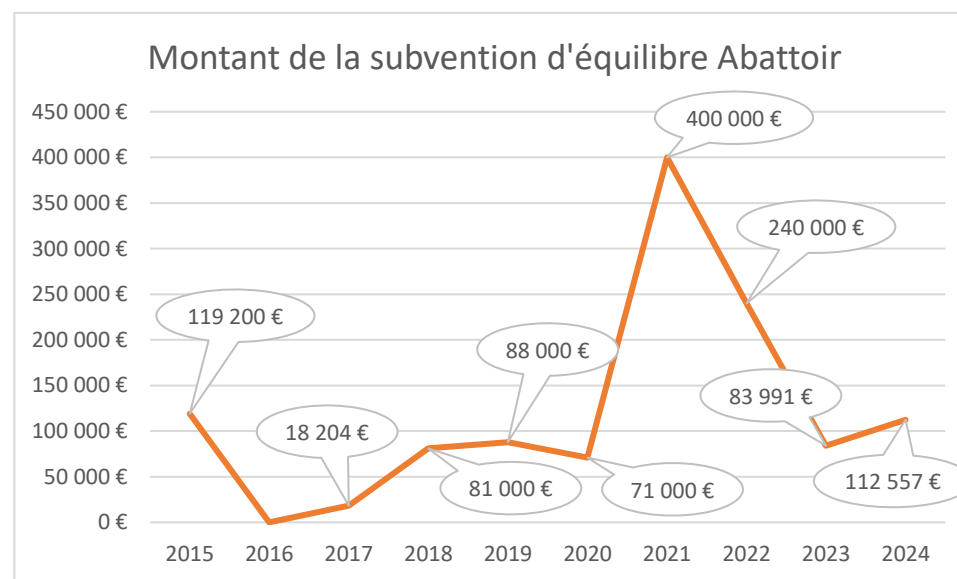
Les difficultés de la Société ribéracoise d'abattage ont généré des impayés de redevance à hauteur d'environ 216 000 €. Sa liquidation au 05 février 2021 a entraîné l'obligation pour la commune de provisionner le risque financier de ce dossier à hauteur de 320 385 €, par délibération du Conseil municipal, augmentant d'autant la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe.

En résumé, depuis la mise en liquidation de la société ribéracoise d'abattage en février 2021, ce budget annexe a occasionné des frais importants :

- Provision de 320.385 € en 2021 (garantie d'emprunt, redevance impayée par la SRA, participation au capital)
- Protocole transactionnel de 150.000 € en 2022

Ce dossier représentait un risque financier important pour la commune qui est aujourd'hui sécurisé. Toutefois, depuis plusieurs années, il est attendu un dénouement rapide sur la reprise d'activité ou non sur ce site. Les éleveurs sont en attente de décisions et des réponses doivent être données de la part des collectivités engagées dans cette reprise d'activité et de l'Etat mais qui tardent à venir, laissant la collectivité démunie sur l'avenir de ce site et sur sa possibilité de cession ou de réhabilitation.

Une reprise sur provisions a été effectuée en 2024 concernant la redevance impayée par la SRA afin de permettre l'enregistrement des créances éteintes suite à la clôture pour insuffisance d'actifs prononcée par le tribunal de commerce de Périgueux en date du 26/01/2024.



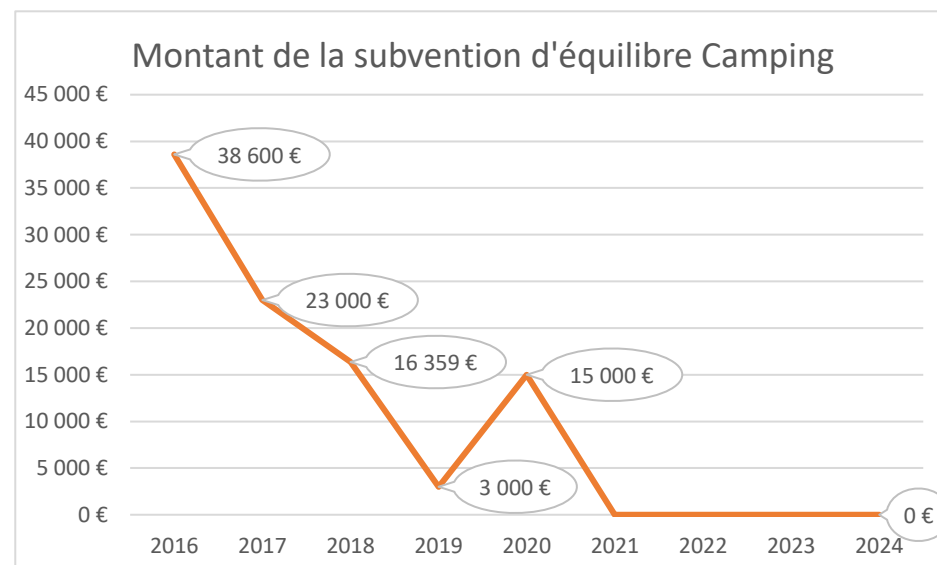
## C. Le budget annexe Camping

Il retrace l'exploitation du Camping de la Dronne.

La gestion de ce service a été déléguée par la Commune à un privé via une Délégation de Service Public en 2018.

Ce budget annexe a fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal pendant plusieurs exercices. Cependant, compte tenu de son caractère industriel et commercial, ce type de subvention n'est autorisé qu'à titre dérogatoire. La subvention d'équilibre a été supprimée à compter de 2020.

Les recettes (redevances du délégataire et de la base canoës) couvrent les dépenses.



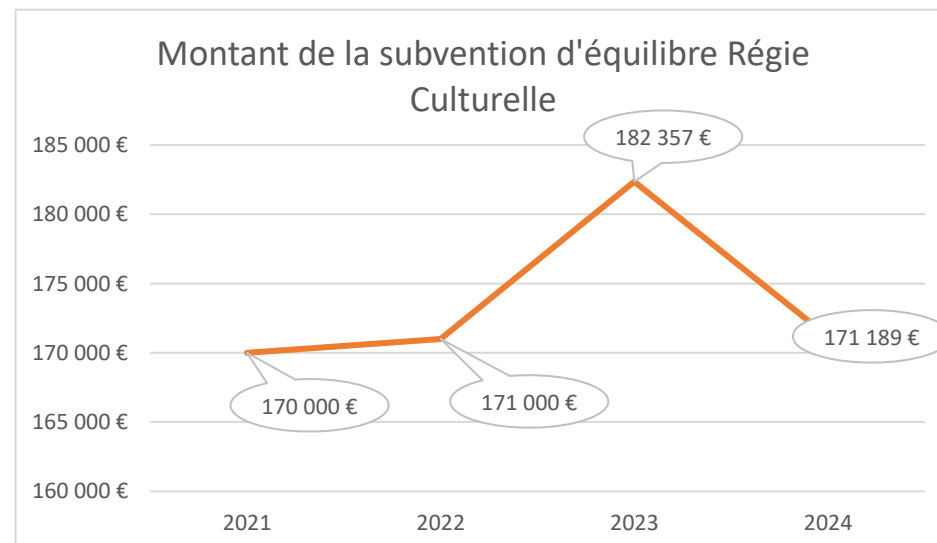
## D. Le budget annexe Régie culturelle

La régie culturelle de proximité, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2021, retrace l'activité culturelle de la commune (hors bibliothèque et cinéma). Cette création de régie a municipalisé l'action culturelle qui avait été jusqu'alors déléguée à plusieurs associations qui étaient subventionnées par la commune (subventions financières et en nature).

Ce budget annexe fait l'objet d'une subvention du budget principal, ne pouvant s'autofinancer.

Après une saison 2021 soumise à la situation sanitaire en France (fermeture jusqu'en mai 2021), la saison 2022 a été fortement perturbée par la tempête de grêle, le principal lieu de spectacle et les lieux culturels (espace André Malraux, Collégiale notamment), ayant dû être fermés au public en juin 2022. La programmation s'est toutefois poursuivie, soit en extérieur pendant la saison estivale, soit dans d'autres salles du territoire ribéraçois.

En 2023, les activités ont repris un cours plus régulier et par conséquent la subvention d'équilibre a nécessairement été plus importante.



En 2024, la saison a été riche d'un programme de spectacles vivants avec notamment en vedette une représentation de Maxime le Forestier très appréciée du public venu nombreux (537 entrées).

Les Arts visuels ont eu également une part importante dans la programmation avec notamment une exposition des artistes Marguerite LOUPPE, PERLE FINE et Jann HAWORTH présentée tout l'été à la Collégiale qui a remporté un franc succès puisque 1 153 entrées ont été comptabilisées.



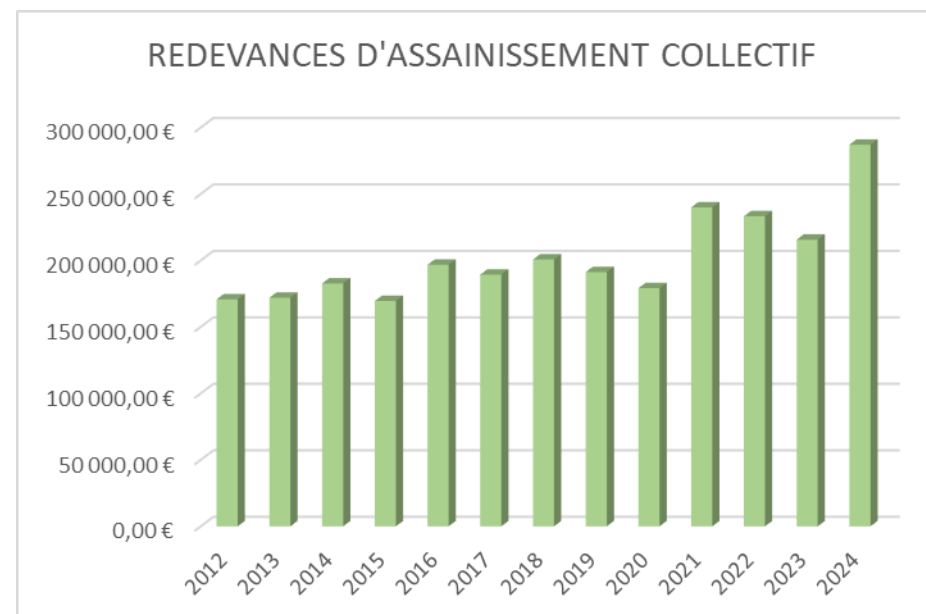
## E. Le budget annexe Assainissement

Il retrace l'exploitation du service d'assainissement collectif (l'assainissement individuel ou SPANC relève de la compétence communautaire). La gestion de ce service a été déléguée par la Commune à la Sogedo via une Délégation de Service Public en 2020.

Déséquilibré par le transfert de la compétence AEP (adduction eau potable) à un syndicat puis au SMDE24 en 2016, ce budget annexe a fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal lors de certains exercices.

Cependant, compte tenu de son caractère industriel et commercial, ce type de subvention n'est autorisé qu'à titre dérogatoire. Depuis 2021, le budget annexe n'est plus financé par une subvention d'équilibre du budget principal (montant moyen de 58.760 € de 2016 à 2020).

L'augmentation des tarifs de la redevance assainissement collectif voté en 2020 est entrée en vigueur en juin 2021, occasionnant une recette supplémentaire annuelle d'environ 70.000 €, et permet notamment d'autofinancer une partie des travaux et /



ou de financer les échéances de nouveaux emprunts. En 2024, cette redevance a augmenté de plus de 33 %.

Les recettes du service d'Assainissement Collectif servent à financer les travaux d'extension ou de réfection du réseau (réhabilitation, mise aux normes et extension du réseau existant, création de nouveaux réseaux...) et des équipements connexes (station d'épuration, bassin d'orage, poste de refoulement...).

En termes de travaux, la commune a poursuivi en 2024 la réalisation du programme assainissement collectif 2021-2030, débutée en 2021 pour un montant total de travaux exécutés de 147 485,01 € TTC :

- Réhabilitation du poste de refoulement du Chalard, les travaux ont malheureusement dû être interrompus à cause d'un débit d'eau trop important et devraient reprendre au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025 ;
- Déplacement de réseaux ;
- Etudes diverses

Le budget annexe assainissement collectif n'a pas fait l'objet de nouvel emprunt en 2024.

<b>Programme</b>	<b>€ TTC</b>
Divers réseau	107 662,95
Programme 21-30	39 822,06
<b>TOTAL</b>	<b>147 485,01</b>

## II. Les trajectoires budgétaires de la Ville de Ribérac pour 2025 – prospectives

### *Orientations et politiques de Ribérac*

#### Axes prioritaires :

- Améliorer les services à la population ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- Maintenir la stabilité des taux d'imposition ;
- Développer le niveau des recettes par :
  - La vente de foncier à chaque fois que cela est possible,
  - La revalorisation du patrimoine bâti en partenariat avec les organismes publics ou privés,
  - Le positionnement de la Ville dans le programme Petites Villes de Demain afin de recréer de l'attractivité et soutenir le développement du territoire avec le souci constant du respect environnemental et patrimonial,
  - La recherche active de financements, tant pour le fonctionnement que pour les investissements,
- Maîtriser le niveau d'endettement.

Les conséquences de la tempête de grêle du 20 juin 2022 ont eu de fortes répercussions sur les budgets 2023 et 2024, il en sera de même pour le budget 2025 et les suivants, les travaux n'étant pas achevés. Les travaux de reconstruction du gymnase ont démarré fin 2024 et se poursuivront en 2025 et en 2026. Les travaux de toiture de l'église Notre Dame devraient démarrer en 2025 si le résultat des dernières études le permet.

*Les prévisions annoncées ci-dessous sont susceptibles de modifications d'ici le vote du budget.*

## 1) La section de fonctionnement

### A. Les recettes de fonctionnement

Il est à noter en préambule que le résultat de fonctionnement de 2024 permettra une reprise de crédits de recettes de fonctionnement à hauteur de 1 274 936,76 € qui seront intégralement reversés à la section d'investissement pour limiter le recours à l'emprunt. Pour rappel, le résultat de 2023 n'avait pas permis l'inscription de crédits de recettes en fonctionnement.

Fonctionnement Recettes		BUDGET 2024		BUDGET 2025		
CHAPITRE	LIBELLÉ	BP + DM	RÉALISÉ	BP 2025 PREVISIONS	Évolution BP 2024/ BP 2025	Évolution Budget 2024/2025 (%)
C002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	1 274 936,76	1 274 936,76	
C013	Atténuations de charges	9 000,00	81 006,33	9 000,00	0,00	0,00%
C042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	546,00	306 233,57	546,00	0,00	0,00%
C70	Produits des services, du domaine et ventes divers	404 400,00	430 065,03	384 000,00	-20 400,00	-5,04%
C73	Impôts et taxes	3 890 895,00	3 934 182,79	3 897 895,00	7 000,00	0,18%
C74	Dotations et participations	1 369 436,16	1 408 046,06	1 105 020,00	-264 416,16	-19,31%
C75	Autres produits de gestion courante	850 000,00	1 374 023,52	550 000,00	-300 000,00	-35,29%
C76	Produits financiers	0,00	82,26	50,00	50,00	
C77	Produits exceptionnels	0,00	241 986,83	0,00	0,00	
C78	Reprises sur amortissements et provisions	1 789,42	1 790,00	0,00	-1 789,42	-100,00%
<b>Total Section</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 526 066,58</b>	<b>7 777 416,39</b>	<b>7 221 447,76</b>	<b>695 381,18</b>	<b>10,66%</b>

#### Les hypothèses retenues pour construire le budget 2025

Le budget 2025 sera construit sur les hypothèses suivantes en matière de recettes :

- Fiscalité : pas de hausse des taux, revalorisation des bases prévue par la loi de finances à 1,7 % (attente des notifications)
- Concours financiers de l'État (dotations) prévision en baisse compte tenu du versement exceptionnel de 140 000 € de l'Etat en 2024 qui ne sera pas renouvelé en 2025. Perte également de la dotation cible si la commune sort du calcul des 10 000 communes les plus défavorisées. La notification des dotations ne devrait pas intervenir avant la première quinzaine d'avril.
- Relations financières avec l'EPCI : attributions de compensation 2025 identiques à 2024, soit un montant de 748.995 €

Une indemnité supplémentaire de la SMACL dans le cadre du sinistre de la tempête est attendue pour 2025 à hauteur de 500 000 € conformément à une notification de l'expert d'assuré mi-janvier 2025.

## B. Les dépenses de fonctionnement

Un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement prévu à hauteur de 1 638 469,18 € à la faveur d'un résultat de fonctionnement de 2024 important.

Fonctionnement Dépenses		BUDGET 2024		BUDGET 2025		
CHAPITRE	LIBELLÉ	BP + DM	RÉALISÉ	BP 2025 PREVISIONS	Évolution BP 2024/ BP 2025	Évolution Budget 2024/2025 (%)
C011	Charges à caractère général	1 323 403,60	1 233 255,46	1 439 483,28	116 079,68	8,77%
C012	Charges de personnel	2 728 490,00	2 677 457,32	2 784 582,00	56 092,00	2,06%
C65	Autres charges de gestion courante	969 922,36	888 268,00	922 673,30	-47 249,06	-4,87%
C014	Atténuation de produits	9 000,00	6 629,00	11 000,00	2 000,00	22,22%
C023	Virement à la section d'investissement	1 094 373,90	0,00	1 638 469,18	544 095,28	49,72%
C042	Opérations d'ordre transfert entre sections	184 672,05	729 838,66	165 240,00	-19 432,05	-10,52%
C66	Charges financières	188 054,67	168 386,65	220 000,00	31 945,33	16,99%
C67	Charges exceptionnelles	19 000,00	14 000,00	30 000,00	11 000,00	57,89%
C68	Dotations aux provisions	9 150,00	0,00	10 000,00	850,00	9,29%
<b>Total Section</b>	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 526 066,58</b>	<b>5 717 835,09</b>	<b>7 221 447,76</b>	<b>695 381,18</b>	<b>10,66%</b>

### Les charges générales de fonctionnement

L'objectif reste de contenir les dépenses de fonctionnement courant tout en préservant la qualité des prestations et en continuant la recherche d'économies et d'amélioration de gestion tout en tenant compte du contexte économique. À titre indicatif, au-delà de l'inflation générale, une augmentation des charges d'énergies est attendue. Le vieillissement du parc automobile nécessite un budget d'entretien toujours plus élevé pour pouvoir maintenir un service à la population de qualité faute de pouvoir remplacer le matériel. Les contrats d'assurances ont de nouveau augmenté de 9,30 % en 2025.

Pour les subventions aux associations, les demandes ont fait l'objet d'un dossier adapté en fonction de la finalité de l'association (sportive ou non-sportive) et seront soumises à l'avis de la commission vie associative, sportive et culturelle avant d'être présentées au Conseil municipal.

## Les ressources humaines, les charges de personnel

Article	Libellé	CA 2024	BP 2025	Évolution 2024/2025	Évolution 2024/2025 %
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	65 686,72	65 000,00	-686,72	-1,05%
6218	Autre personnel extérieur			0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 466,20	7 845,00	378,80	5,07%
6336	Cotisat° centres de gestion de la FPT & C.N.F.P.T.	33 266,44	36 540,00	3 273,56	9,84%
64111	Rémunération principale	1 344 608,01	1 340 205,00	-4 403,01	-0,33%
64112	NBI, suppl. familial de traitmt, indemnité de rési			0,00	
64112	SFT, indemnité de résidence	10 455,17	4 525,00	-5 930,17	-56,72%
64113	NBI	7 134,80	12 990,00	5 855,20	82,07%
64114	Personnel titulaire - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	
64116	Indemnités de préavis et de licenciement	0,00	0,00	0,00	
64118	Autres indemnités	243 046,28	258 532,00	15 485,72	6,37%
64131	Personnel non titulaire - rémunérations	104 200,00	223 121,00	118 921,00	114,13%
64134	Personnel non titulaire - indemnité inflation	0,00		0,00	
64164	Emplois d'insertion - indemnité inflation	0,00		0,00	
64168	Autres emplois d'insertion	99 759,84	17 744,00	-82 015,84	-82,21%
64171	Rémunérations des apprentis	1 879,41	8 535,00	6 655,59	354,13%
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	225 921,76	280 355,00	54 433,24	24,09%
6453	Cotisations aux caisses de retraites	418 945,27	470 361,00	51 415,73	12,27%
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 814,06	10 347,00	1 532,94	17,39%
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00		0,00	
6456	Versement au FNC du supplément familial	8 324,00	2 500,00	-5 824,00	-69,97%
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0,00	145,00	145,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	10 224,45	12 037,00	1 812,55	17,73%
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	30 900,00	31 000,00	100,00	0,32%
6475	Médecine du travail, pharmacie	846,48	2 000,00	1 153,52	136,27%
6478	Autres charges sociales diverses	55 978,43		-55 978,43	-100,00%
6488	Autres charges du personnel	0,00	800,00	800,00	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>2 677 457,32</b>	<b>2 784 582,00</b>	<b>107 124,68</b>	<b>4,00%</b>

Dans le principe d'améliorer les marges de manœuvre en fonctionnement, et compte tenu de l'importance de la masse salariale dans le budget des communes, le remplacement des agents quittant la collectivité est étudié au cas par cas.

Les prévisions de charges de personnel 2025 intègrent l'augmentation du nombre de contractuels suite à la fin progressive des contrats PEC ainsi que le remplacement de certains départs en 2024 et non encore pourvus.

La hausse des cotisations patronales CNRACL au 01/01/2025 aura également un impact non-négligeable sur le chapitre 012 (+ 3 % par an pendant 3 ans) ainsi que les cotisations URSSAF du fait du remplacement des contrats PEC, exonérés de ces charges, par des contractuels.

## 2) La section d'investissement

### A. Les recettes d'investissement

Investissement		BUDGET 2024		BUDGET 2025				
CHAPITRE	LIBELLÉ	RAR + PREVISIONS 2024	RÉALISÉ	RAR 2024	PREVISIONS 2025	RAR + PREVISIONS BP 2025	Évolution BP 2024/ BP 2025	Évolution Budget 2024/2025 (%)
C001	Résultat reporté ou anticipé	66 105,12	0,00	0,00	817 243,91	817 243,91	751 138,79	1136,28%
C021	Virement de la section de fonctionnement	1 094 373,90	0,00	0,00	1 638 469,18	1 638 469,18	544 095,28	49,72%
C024	Produit des cessions d'immobilisations	360 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-360 640,00	-100,00%
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	184 672,05	729 838,66	0,00	165 240,00	165 240,00	-19 432,05	-10,52%
C41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
C10	Dotations, fonds divers et réserves	1 100 709,39	1 079 824,71	0,00	984 644,54	994 644,54	-106 064,85	-9,64%
C16	Emprunts et dettes assimilées	283 897,94	0,00	0,00	991 048,66	991 048,66	707 150,72	249,09%
C45	Opérations pour comptes de tiers	40 000,00	1 186,83	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00%
O0015	BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	7 239,29	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	
O0017	AMENAGEMENTS - EQUIPEMENTS URBAINS	0,00	106 915,11	0,00	0,00	0,00	0,00	
O0018	ECLAIRAGE PUBLIC	10 490,00	9 838,00	0,00	0,00	0,00	-10 490,00	-100,00%
O0054	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
O0059	GYMNASSE MUNICIPALE	2 367 200,00	1 087 382,70	1 281 226,30	1 788 645,00	3 069 871,30	702 671,30	29,68%
O0061	RECONSTRUCTION TEMPETE 20 JUIN 2022	0,00	2 551,18	0,00	0,00	0,00	0,00	
O0062	EGLISE NOTRE DAME	0,00	4 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
O0104	ACQUISITION DE MATERIEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total Section</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 508 088,40</b>	<b>3 029 436,48</b>	<b>1 281 226,30</b>	<b>6 437 291,29</b>	<b>7 728 517,59</b>	<b>2 220 429,19</b>	<b>40,31%</b>

Dès que cela est possible, chaque projet de travaux fait l'objet d'une recherche approfondie de subvention et d'une demande auprès des services de la Préfecture pour obtenir une dérogation au seuil maximal de 80 % de dépenses subventionnées pour minimiser le plus possible le reste à charge pour la ville et ne pas avoir ainsi recours à l'emprunt.

Le résultat d'investissement 2024 positif ainsi que le virement de la section de fonctionnement seront un atout majeur dans l'équilibre du budget d'investissement.

Le chapitre 010 « Dotations, fonds divers et réserves » correspond aux recettes de FCTVA et aux excédents de fonctionnement de 2024 (résultat de fonctionnement) capitalisés.

Sur l'emprunt contracté en 2023 auprès de la Banque des Territoires, il reste à mobiliser la somme de 1 761 697,05 € avant le 31/07/2026. Pour l'équilibre du budget 2025, il est nécessaire de mobiliser environ 991 000 €. Toutefois, en fonction des recettes perçues, et notamment celles attendues de la SMACL, pour la Collégiale et l'église Notre Dame de la Paix, la mobilisation de l'emprunt pourra être revue à la baisse, voire annuler comme en 2024.

## B. Les dépenses d'investissement

Investissement		BUDGET 2024		BUDGET 2025				
CHAPITRE	LIBELLÉ	RAR + PREVISIONS = BP 2024	RÉALISÉ	RAR 2024	PREVISIONS 2025	RAR + PREVISIONS BP 2025	Évolution BP 2024/ BP 2025	Évolution Budget 2024/2025 (%)
C001	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	546,00	306 233,57	0,00	546,00	546,00	0,00	0,00%
C041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
C10	Dotations, fonds divers et réserves	8 893,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 893,00	-100,00%
C16	Emprunts et dettes assimilées	637 400,00	630 228,36	0,00	610 500,00	610 500,00	-26 900,00	-4,22%
C26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
C27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
C45	Opérations pour comptes de tiers	40 000,00	1 186,83	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00%
C21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	25 000,00	100,00%
O0015	BATIMENTS COMMUNAUX	56 523,52	20 427,25	10 896,00	83 385,00	94 281,00	37 757,48	66,80%
O0017	AMENAGEMENTS - EQUIPEMENTS URBAINS	290 342,48	178 104,23	71 869,09	101 379,00	173 248,09	-117 094,39	-40,33%
O0018	ECLAIRAGE PUBLIC	70 982,32	2 347,43	66 689,94	48 000,00	114 689,94	43 707,62	61,58%
O0023	BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	13 543,00	7 553,58	0,00	47 230,00	47 230,00	33 687,00	248,74%
O0054	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	11 196,00	0,00	0,00	19 795,00	19 795,00	8 599,00	76,80%
O0055	QUARTIER HISTORIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
O0059	GYMNASE MUNICIPAL	2 687 190,05	135 126,66	2 403 764,20	3 291 819,84	5 695 584,04	3 008 393,99	111,95%
O0061	RECONSTRUCTION TEMPETE 20 JUIN 2022	1 485 147,50	929 054,83	321 290,30	491 906,00	813 196,30	-671 951,20	-45,24%
O0062	EGLISE NOTRE-DAME	55 771,00	16 852,92	0,00	0,00	0,00	-55 771,00	-100,00%
O0063	TRIBUNAL	40 459,00	15 840,83	4 772,12	0,00	4 772,12	-35 686,88	-88,21%
O0104	ACQUISITION DE MATERIEL	85 094,53	35 341,20	3 833,10	60 842,00	64 675,10	-20 419,43	-24,00%
<b>Total Section</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 508 088,40</b>	<b>2 278 297,69</b>	<b>2 883 114,75</b>	<b>4 845 402,84</b>	<b>7 728 517,59</b>	<b>2 220 429,19</b>	<b>40,31%</b>

## Les restes à réaliser

Les restes à réaliser concernent uniquement la section d'investissement.

Il s'agit des dépenses (devis, contrats, marchés) engagés, c'est-à-dire ayant reçu un engagement juridique (signature du maire) mais non terminés ou non mandatés (payés) à la date de la clôture de l'exercice, soit au 31 décembre 2024. Ils sont automatiquement reportés sur le budget suivant.

Il s'agit également des recettes d'investissement engagées, mais que la Commune n'a pas encaissées à la date de la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au 31 décembre 2024.

Pour 2024, les restes à réaliser en dépenses comme en recettes concernent pour la majeure partie l'opération de construction du gymnase.

<b>RAR 2024</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Détail</b>
<b>BÂTIMENTS COMMUNAUX</b>	<b>10 896,00</b>	<i>Menuiseries EAM, couverture lavoir</i>
<b>AMEN. ET EQUIPEMENTS URBAINS</b>	<b>71 869,09</b>	<i>Toiture cimetière, mur cimetière, concessions cimetière, panneaux signalisation, extension réseaux électrique</i>
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>66 689,94</b>	<i>Remplacement de foyers éclairage public</i>
<b>COMPLEXE MULTI SPORTS</b>	<b>2 403 764,20</b>	<i>Etudes diverses construction gymnase, lot 1 gros œuvre, lot 2 charpente métallique</i>
<b>RECONSTRUCTION TEMPÊTE 20 JUIN 22</b>	<b>321 290,30</b>	<i>Remise en état des bâtiments impactés par la grêle</i>
<b>TRIBUNAL</b>	<b>4 772,12</b>	<i>chaudière tribunal</i>
<b>ACQUISITION DE MATÉRIEL</b>	<b>3 833,10</b>	<i>chaudière à huile, matériel espaces verts, distributeur engrais</i>
<b>TOTAL</b>	<b>2 883 114,76</b>	

### 3) La gestion de la dette

#### Remboursement de la dette et échéances provisionnelles 2025

(Données à titre indicatif, susceptible de modifications notamment au niveau des taux appliqués aux emprunts variables et montant des échéances. Échéances 2025 : hors nouveaux emprunts pouvant être contractés lors de l'exercice 2025).

BUDGET	CRD AU 31/12/2023	ÉCHÉANCE CAPITAL 2024	ÉCHÉANCE INTÉRÊTS 2024	ÉCHÉANCE TOTALE 2024	CRD AU 31/12/2024	ÉCHÉANCE CAPITAL 2025	ÉCHÉANCE INTÉRÊTS 2025	ÉCHÉANCE TOTALE 2025
PRINCIPAL	5 716 455,50	630 228,37	153 246,00	783 474,37	5 086 227,13	606 554,85	133 562,85	740 117,70
ASSAINISSEMENT	2 044 899,46	212 971,93	64 738,78	277 710,71	1 831 924,53	218 458,33	54 555,98	273 014,31
ABATTOIR	399 040,96	44 130,20	13 445,06	57 575,26	354 910,76	45 224,93	12 355,86	57 580,79
<b>TOTAL</b>	<b>8 160 395,92</b>	<b>887 330,50</b>	<b>231 429,84</b>	<b>1 118 760,34</b>	<b>7 273 062,42</b>	<b>870 238,11</b>	<b>200 474,69</b>	<b>1 070 712,80</b>

#### Le capital restant dû théorique au 31/12/2025

(Données à titre indicatif, susceptible de modifications notamment au niveau des taux appliqués aux emprunts variables et montant des échéances. Échéances 2025 : hors nouveaux emprunts pouvant être contractés lors de l'exercice 2025).

BUDGET	CRD AU 31/12/2025
PRINCIPAL	4 479 672,28
ASSAINISSEMENT	1 613 466,20
ABATTOIR	309 685,83
<b>TOTAL</b>	<b>6 402 824,31</b>

L'emprunt contracté en 2023 auprès de la Banque des Territoires a augmenté l'endettement de la ville, mais compte tenu des travaux de remise en état après la tempête de grêle et les délais de remboursement de la SMACL, assureur de la ville, et du reste à charge, celui-ci était indispensable.

Sur les 3 011 697,05 € empruntés, 1 250 000 € ont été mobilisés en 2023. En 2024, il n'a pas été nécessaire de mobiliser cet emprunt. Comme en 2024, les crédits inscrits en 2025 sur les recettes empruntées ne seront mobilisés que si nécessaires.

Cet emprunt est mobilisable jusqu'au 31/07/2026 et ne commencera à produire des remboursements de capital qu'à compter de fin 2026. A cette date, certains emprunts en cours seront complètement remboursés et ce qui devrait compenser le début de cet amortissement.

## 4) Les budgets annexes

Sur les principes et avec les objectifs identiques au budget principal, les dépenses de fonctionnement des budgets annexes seront, sauf dépenses exceptionnelles, stables.

### **L'abattoir**

Le budget 2025 ne devrait pas connaître de modifications significatives. Il sera toutefois en net baisse sur le chapitre 65 par rapport à 2024 sur lequel a été exécuté la clôture pour insuffisance d'actifs de la Société Ribéracoise d'abattage. Les résultats positifs de 2024, en fonctionnement comme en investissement, permettent de les reprendre au budget 2025. Ainsi, ce budget devrait bénéficier d'une subvention d'équilibre de 93 844,61 € soit une diminution de 16,62 % par rapport à 2024 sauf modifications éventuelles.

### **Le cinéma Max Linder**

Le budget de fonctionnement devrait diminuer par rapport à celui de 2024 pendant que celui d'investissement devrait augmenter du fait de l'inscription d'études et de travaux pour commencer sa réhabilitation. Comme pour le budget annexe de l'abattoir, les résultats positifs de 2024, en fonctionnement comme en investissement, permettent de les reprendre au budget 2025. Ainsi, ce budget devrait bénéficier d'une subvention d'équilibre de 54 683,90 € soit une diminution de 59,76 % par rapport à 2024 sauf modifications éventuelles.

### **Le service assainissement collectif**

La commune poursuit la réalisation du programme 2021-2030 avec la réhabilitation du PR Chalard engagée en 2024, mais qui a dû être stoppé à cause des intempéries ainsi que divers petits travaux sur les réseaux d'assainissement collectif.

Pas de subvention d'équilibre pour ce budget compte tenu de son caractère industriel et commercial.

### **Le camping municipal**

Sa gestion est confiée à un prestataire dans le cadre d'une délégation de service public. Le budget camping est équilibré sans subvention du budget principal.

### **La régie culturelle de proximité**

Ce budget ne devrait pas connaître de modifications significatives. Malgré tout, sauf modifications éventuelles, il devrait bénéficier d'une subvention d'équilibre de 205 351,79 €, soit une hausse de 19,96 % par rapport à 2024.

## 5) Bilan des projets inscrits dans la convention ORT



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires



En 2024, la commune de Ribérac a poursuivi son engagement dans la convention ORT et le programme « Petites Villes de Demain ». Cette initiative a permis de lancer ou d'avancer des projets visant à dynamiser le territoire, améliorer le cadre de vie et renforcer l'attractivité économique.

En partenariat avec l'Etat et la CCPR et les nombreux acteurs impliqués (Banque des Territoires, ANAH, ADEME, Cerema), la Ville de Ribérac a mobilisé des moyens financiers et techniques pour engager des projets structurants.

Signée en mars 2023, la convention ORT, d'une durée minimale de cinq ans et renouvelable constitue le cadre opérationnel et financier des actions de la commune. Elle définit un calendrier précis et un plan de financement garantissant la mise en œuvre de projets à long terme.

### Les actions engagées en 2024

#### « Habiter et vivre au cœur de Ribérac »

**Créer une résidence seniors de 10 logements avec un local collectif résidentiel et le maintien de l'Office de Tourisme au rez- de-chaussée.**

En 2024, la commune a vendu l'ancienne gendarmerie à la CCPR pour un montant de 80 000 €. Les travaux de réhabilitation seront ensuite réalisés par Domofrance.

**Créer des logements locatifs dans l'ancien Hôtel de ville.**

Grâce à un bail emphytéotique de 50 ans à titre gratuit conclu avec Périgord Habitat, 12 logements (T1, T2, T3) seront créés. Le coût des travaux estimés à 1 000 000 € seront réalisés par Périgord Habitat. Les travaux débuteront courant 2025 pour une durée de 16 mois, avec une livraison prévue fin 2026. Ce projet s'inscrit dans une stratégie foncière en optimisant le bâti existant pour revitaliser le centre-ville, tout en préservant un patrimoine architectural.



Ancienne gendarmerie



Ancien hôtel de Ville

## « Animer le centre-ville et accroître son rayonnement »

**Renforcer le dynamisme commercial du centre-ville** : Aider à la création d'une association des commerçants.

Pour renforcer le lien entre les commerçants et la collectivité, la commune a soutenu la création d'une association des commerçants, le « Collectif des professionnels de Ribérac », lancée en mars 2024. Cette association regroupe tous les professionnels de la ville et vise à encourager la collaboration et le dynamisme commercial. Plusieurs événements ont déjà eu lieu en 2024, tels que la Rue gourmande ou encore le marché de Noël. D'autres animations sont prévues pour 2025 afin de poursuivre l'attractivité du centre-ville.



*Collectif des professionnels de Ribérac*

**Transformer les îlots Place Nationale et Notre-Dame** : Un des îlots a été acheté par un privé qui prévoit la création de logements et de commerces en rez-de-chaussée. Cette initiative privée respecte le projet initial de revitalisation du centre-ville et la commune n'a pas d'intervention directe dans ce processus.

**Le restaurant Le Café du Palais** a été acheté par son restaurateur et a fait l'objet d'important travaux de sécurisation et d'adaptation. Ces travaux ont permis une réouverture rapide de l'établissement, ainsi que de libérer la voirie autour de ce lieu central.



*Restaurant Le Café du Palais*

**Réhabiliter le gymnase municipal multisports** : Le chantier du complexe sportif a démarré en novembre 2024. Cette réhabilitation vise à moderniser l'équipement et à proposer aux associations sportives un lieu adapté à leurs pratiques.

**Accompagner des restaurateurs dans leur réinstallation en cœur de ville et réhabiliter l'ancien hôtel de France**. Afin de revitaliser le centre-ville, la commune a signé une convention avec l'EPFNA pour l'acquisition de l'ancien hôtel de France et de la maison attenante. Ce projet permettra de travailler avec des porteurs de projet (restaurateur Le Chabrot, activités tertiaires) et la foncière commerciale TERREN pour réhabiliter les bâtiments. La signature de l'acte de vente devrait intervenir fin mars 2025.



*Ancien hôtel de France et maison*

## « Habiter et vivre au cœur de Ribérac »

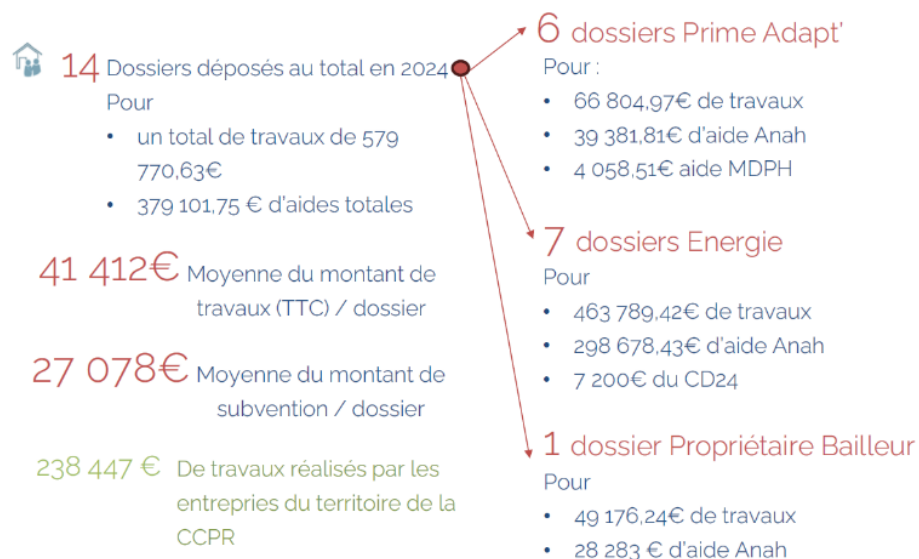
### Réhabiliter le parc de logements privés

La Communauté de communes poursuit l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) en partenariat avec les communes jusqu'en 2027.

Cette action vise à encourager la rénovation et l'amélioration des logements existants par le biais d'aides financières accordées aux propriétaires bailleurs et propriétaires occupants pour effectuer des travaux.

## Focus sur les dossiers déposés sur la commune de Ribérac

Du 01/01/2024 au 31/12/2024



Sources : CCPR, données 2024

## « Façonner le cadre de vie ribéracois de demain »

### Moderniser l'éclairage public pour une ville plus durable avec la poursuite du schéma directeur aménagement lumière.

Dans le cadre de la convention LED avec le SDE24, la commune poursuit la modernisation de l'éclairage public jusqu'en 2032. Cette action implique le remplacement des éclairages vétustes, la modification des plages horaires pour optimiser la consommation d'énergie et la réparation des points lumineux endommagés.

### Repenser l'aménagement urbain pour un cadre de vie agréable : Réaliser une étude stratégique de bourg en collaboration avec la CCPR.

Cette étude portant sur les espaces publics, les mobilités douces et la valorisation paysagère a débuté en septembre 2024 et sera livrée en 2025. Des balades urbaines ont été organisées pour impliquer la population dans la réflexion. Une vingtaine de personnes a pu partager ses ressentis et ses usages quotidiens, ce qui a permis une meilleure compréhension des besoins locaux.



Balades urbaines 2024

## Plan d'action prévisionnel des actions PVD

Orientation	Action	MOA	DEPENSES							SUBVENTIONS	SUIVI	
			Dépenses réalisées		Dépenses prévisionnelles HT totale							
			2023	2024	2025	2026	2027	2028 2033	Coût global HT			
Axe 1 : Habiter et vivre au cœur de Ribérac	Mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale (OPAH-RR) - attribution de subventions aux PO et PB - <b>montant des travaux à Ribérac</b>	CCPR	406 089 €	579 771 €						985 860,08 €	ANAH, Caisse Retraite, Département, CCPR	En cours
	Mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale (OPAH-RR) - suivi animation		41 499,32 €	41 499,32 €	41 499,32 €	41 499,32 €	41 499,32 €			207 496,60 €		En cours
	Suivi de la Taxe habitation logements vacants (THLV)	Ribérac	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €		En cours
	Conduire une étude d'opportunité et de préfiguration de la mise en place du « permis de louer » sur le centre-ville de Ribérac	Ribérac et CCPR				20 000 €	20 000 €			40 000 €		En maturation
	Mettre en place, entretenir et animer une base de données des propriétaires de logements vacants	CCPR et Ribérac	110 €							110 €		En cours
	Réhabiliter l'ancienne gendarmerie pour créer une résidence sénior	Domofrance		80 000 €	800 000 €					880 000 €		En cours
	Aménager l'ancien Hôtel de ville pour créer des logements locatifs	Périgord Habitat			500 000 €	500 000 €				1 000 000 €		En cours
Axe 2 : Animer le centre-ville et accroître son rayonnement	Préfigurer une étude stratégique commerciale et développement économique - <b>remplacé par étude CAUE</b>	Ribérac et CCPR								0 €		En maturation
	Constituer une bourse des locaux commerciaux vacants	CCPR / Périgord Devlp.	46 €							46 €		En cours
	Mettre en œuvre l'opération « Mon centre-bourg a un incroyable commerce »	Ribérac	31 231 €							31 231 €	Banque des Territoires, CCPR	Terminé
	Aider à la création d'une association des commerçants	Ribérac		2 000 €						2 000 €		Terminé
	Réhabiliter le gymnase municipal multisports	Ribérac	188 477 €	112 606 €	4 746 320 €					5 047 403 €	Etat, ANS, Région, Département, ADEME, CCPR, UDM24	En cours
	Moderniser le cinéma municipal	Ribérac				900 000 €				900 000 €		A engager
	Transformation d'îlots avec un conventionnement EPFNA - îlot Jean Moulin - rue du Minage / Notre Dame	Opération privée								0 €		En cours
	Sécuriser et adapter le restaurant le Café du Palais	Opération privée								0 €		Terminé
	Accompagner des restaurateurs dans leur réinstallation en cœur de ville + réhabilitation de l'ancien hôtel de France	Ribérac / EPFNA			175 735,0					175 735 €		En cours
	Projet de rénovation de l'ancien Palais de Justice en centre culturel	Ribérac								0 €		En maturation
Axe 3 : Façonner le cadre de vie ribérais de demain	Réaliser un schéma directeur aménagement lumière (SDAL)	Ribérac	8 897 €							8 897 €	Banque des territoires	Terminé
	Mettre en œuvre le schéma directeur aménagement lumière (SDAL) - Convention LED avec le SDE24 sur 10 ans	Ribérac			85 359 €	59 289 €	59 289 €	355 731 €		559 666,70 €	SDE24, Etat	En cours
	Effectuer un bilan de consommation énergétique des bâtiments publics	Ribérac										Terminé
	Créer un réservoir de biodiversité (agroverger)	CCPR	71 786 €							71 786,04 €	Région	Terminé
	Réaliser un schéma directeur cyclable à l'échelle du territoire intercommunal	CCPR / Ribérac		37 170 €	1 720 354 €	1 720 354 €	1 720 354 €	8 601 769 €		13 800 000 €		En cours
	Etude d'aménagement des abords immédiats de la Cité scolaire Arnaut Daniel	Département										A engager
	Réaliser une étude stratégique de bourg (espaces publics, mobilités douces, valorisation paysagère)	Ribérac			5 500 €					5 500 €	CCPR	En cours
Axe 4 : Renforcer l'attractivité économique et touristique	Accompagner la future Entreprise à But d'Emploi (TZCLD) sur une friche dans le centre-ville	Association PREVER										
	Conduire une étude de faisabilité et d'opportunité pour créer des boucles d'itinérance visant à structurer l'offre touristique	CCPR	35 000 €							35 000 €	Fonds européens	Terminé
	Réhabiliter l'église Notre Dame de la Paix (toitures, reprise structurelle, restauration de patrimoine)	Ribérac	168 210 €	41 032 €	649 152 €	688 750 €	688 750 €	4 132 500 €		6 368 393 €	DRAC	En cours
	Renouveler le label "Ville Active et Sportive"	Ribérac	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		A engager
<b>TOTAL</b>			<b>951 346 €</b>	<b>894 077 €</b>	<b>8 723 919 €</b>	<b>3 929 892 €</b>	<b>2 529 892 €</b>	<b>13 090 000 €</b>	<b>30 119 124,44 €</b>			

## 6) Les projets d'investissements programmés en 2025

### A. La réhabilitation du gymnase municipal en complexe sportif multisport

Le gymnase de Ribérac, construit en 1973 et agrandi en 1989 pour créer une salle de gymnastique ainsi qu'un dojo est un équipement structurant pour la commune. Depuis sa construction, aucune réhabilitation majeure n'a été entreprise, entraînant une vétusté du bâtiment. Après les dommages causés par la tempête de grêle de juin 2022, la municipalité a décidé de réhabiliter cet équipement en un complexe sportif. Le projet voté par le Conseil municipal en juin 2023, prévoit la rénovation complète du gymnase existant et la création d'une extension pour une salle multisports.

Ce projet de réhabilitation comprend :

- La mise aux normes du bâtiment ;
- L'amélioration de la performance énergétique via la géothermie et des panneaux photovoltaïques ;
- Le réaménagement des espaces et l'adaptation des locaux pour accueillir des compétitions sportives et satisfaire les besoins des associations sportives.

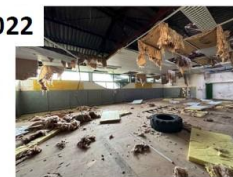
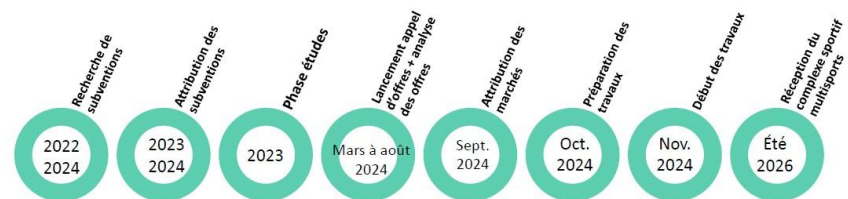
Le coût total est estimé à plus de 5 millions d'euros HT comprenant la maîtrise d'œuvre, les travaux et les frais annexes.

Le démarrage des travaux a eu lieu en octobre 2024, avec des opérations préparatoires. Les travaux se poursuivent avec la mise en place de sondes géothermie et le terrassement. Les travaux de démolition du dojo et de la salle gymnase devraient prochainement commencer avec l'objectif d'une réception prévue pour l'été 2026.



Source : SL Architecture, 2023

#### Rétroplanning



## Plan de financement prévisionnel 2025 : complexe sportif multisports

DÉPENSES		RECETTES		
Type	Montant HT	Type	Montant	%
<b>A. Etudes - Maîtrise d'œuvre (ingénierie)</b>		<b>Financements sur l'ingénierie</b>		
Programme faisabilité AMEA	13 000,00			
Mission Géometre Déborah DENIS	2 950,00	Autofinancement commune	106 109,15	20
Mission Géotechnique OPTISOL	5 775,30	Remboursement assurance	424 436,58	80
Mission Bureau de Contrôle SOCOTEC	17 000,00			
Mission AMO Acces + Sécurité SOCOTEC	850,00			
Mission SPS SOCOTEC	10 800,00			
Honoraires architecte 9,8% + études diag etc...	435 523,76			
Étude géothermie SDE 24 (nvlle proposition)	1 292,50			
Etudes sols OPTISOL	1 665,00			
Assurance tous risques chantier + dommages ouvrages (	39 259,17			
Publication marché 1 DILA	720,00			
Annulation publication marché 1 DILA	270,00			
Publication marché 2 DILA	720,00			
Publication marché relance lot 1 DILA	720,00			
<b>Sous total A</b>	<b>530 545,73</b>	<b>Montant total financement ingénierie</b>	<b>530 545,73</b>	<b>100</b>
<b>B. Travaux</b>		<b>Financements sur les travaux</b>		
GROS-OEUVRE / DEMOLITION	1 618 523,34	Subvention DETR 2022 (attribuée)	176 875,00	3,86
CHARPENTE METALLIQUE	146 100,00	Subvention DETR/DSIL 2023 (attribuée partiellement)	835 734,00	18,25
CHARPENTE BOIS	334 180,58	Subvention du Département 2022 (attribuée)	255 725,00	5,59
COUVERTURE ETANCHEITE BARDAGE ITE	674 070,00	Subvention du Département 2023 (attribuée)	1 000 000,00	21,84
MENUISERIES EXTERIEURES	129 390,00	Subvention Région 2023 (attribuée)	906 000,00	19,79
SERRURERIE	110 380,00	Enveloppe UDM24 - tempête (attribuée en 2023)	41 919,00	0,92
PLÂTRERIE FAUX PLAFOND	111 500,00	Subvention DETR/DSIL 2024 (attribuée en 2024)	300 000,00	6,55
MENUISERIES INTERIEURES	218 581,18	Intercommunalité - Fonds de concours 2024 (attribuée en 2024)	300 000,00	6,55
REVÊTEMENT DE SOL	120 431,00	Sonde Géothermie TRT	31 520,00	0,69
PEINTURE	48 500,00	Ademe financement géothermie 2024	211 400,00	4,62
ELECTRICITE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE	191 276,39	ANS 2024	140 000,00	3,06
CVC PLOMBERIE	554 073,42	Remboursement assurance	186 367,42	4,07
ASCENSEUR	21 700,00	Autofinancement commune	192 706,49	4,21
EQUIPEMENTS SPORTIFS	54 641,00			
FORAGE	211 400,00			
Sonde géothermie et TRT ANTEAGROUP	33 500,00			
<b>Sous total B</b>	<b>4 578 246,91</b>	<b>Montant total financements part travaux</b>	<b>4 578 246,91</b>	<b>100</b>
<b>Montant total HT (A + B)</b>	<b>5 108 792,64</b>	<b>Montant total financement sur travaux + études</b>	<b>5 108 792,64</b>	
TVA	1 021 758,53	FCTVA	1 005 655,61	19,68
		Autofinancement commune sur TVA	16 102,91	0,315
<b>Total TTC</b>	<b>6 130 551,17</b>	<b>Total TTC</b>	<b>6 130 551,17</b>	
		<b>Total autofinancement commune</b>	<b>314 918,55</b>	<b>6,16%</b>

## AP/CP Gymnase complexe multisports

Opération : 0059		
AP / Autorisation de programme	HT	TTC
Réhabilitation du gymnase municipal en complexe sportif	5 108 792,64 €	6 130 551,17 €
Dont Etudes - ingénierie - assurances - publications	530 545,73 €	636 654,88 €
Dont travaux	4 578 246,91 €	5 493 896,29 €

Crédits de paiement (CP) dépenses TTC	réalisé 2022	réalisé 2023	réalisé 2024	2025		2026	2027	Total
				RAR	Prévisions	Prévisions	Prévisions	
<b>Dépenses</b>	<b>1 968,00 €</b>	<b>226 172,89 €</b>	<b>135 126,66 €</b>	<b>2 403 764,20 €</b>	<b>3 291 819,84 €</b>	<b>71 699,58 €</b>	<b>- €</b>	<b>6 130 551,17 €</b>
Dont Etudes - ingénierie TTC	1 968,00 €	226 172,89 €	103 560,68 €	285 869,39 €	2 000,00 €	17 083,92 €		636 654,88 €
Dont Etudes - ingénierie HT	1 640,00 €	188 477,41 €	86 300,57 €	238 224,49 €	1 666,67 €	14 236,60 €	- €	530 545,73 €
Dont travaux TTC			31 565,98 €	2 117 894,81 €	3 289 819,84 €	54 615,66 €		5 493 896,29 €
Dont travaux HT			26 304,98 €	1 764 912,34 €	2 741 516,53 €	45 513,05 €	- €	4 578 246,91 €

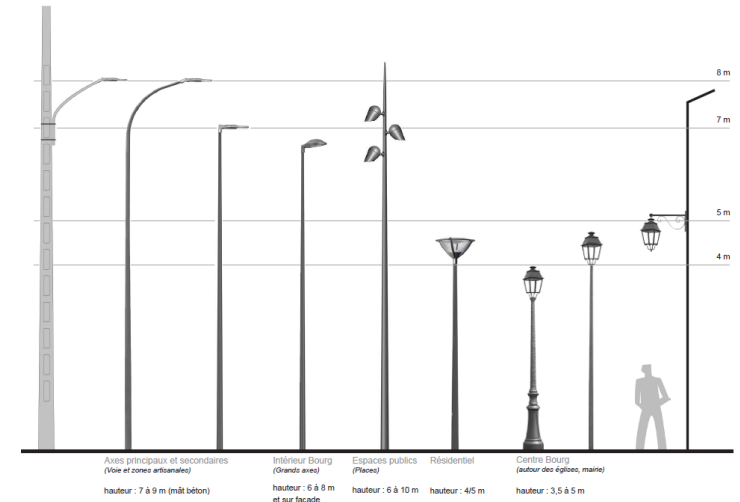
Crédits de paiement (CP) recettes	réalisé 2022	réalisé 2023	réalisé 2024	2025		2026	2027	Total
				RAR	Prévisions	Prévisions	Prévisions	
<b>Recettes</b>	<b>1 968,00 €</b>	<b>226 172,89 €</b>	<b>1 124 484,10 €</b>	<b>1 281 226,30 €</b>	<b>3 291 819,84 €</b>	<b>71 699,58 €</b>	<b>- €</b>	<b>6 130 551,17 €</b>
FCTVA	- €	322,83 €	37 101,40 €		22 166,18 €	934 303,61 €	11 761,60 €	1 005 655,61 €
<b>Subventions</b>	<b>- €</b>	<b>41 919,00 €</b>	<b>1 087 382,70 €</b>	<b>1 281 226,30 €</b>	<b>1 788 645,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>4 199 173,00 €</b>
<i>Subvention DETR 2022</i>			53 062,50 €	123 812,50 €				176 875,00 €
<i>Subvention DETR/DSIL 2023</i>			250 720,20 €	585 013,80 €				835 734,00 €
<i>Subvention du Département 2022</i>					1 255 725,00 €			1 255 725,00 €
<i>Subvention Région 2023</i>			543 600,00 €	362 400,00 €				906 000,00 €
<i>Enveloppe UMD24 - tempête (attribué en 2023)</i>		41 919,00 €						41 919,00 €
<i>Subvention DETR/DSIL 2024</i>			90 000,00 €	210 000,00 €				300 000,00 €
<i>Intercommunalité - Fonds de concours 2024</i>			150 000,00 €		150 000,00 €			300 000,00 €
<i>Ademe financement géothermie 2024</i>					211 400,00 €			211 400,00 €
<i>Sonde géothermie</i>					31 520,00 €			31 520,00 €
<i>ANS 2024</i>					140 000,00 €			140 000,00 €
Autofinancement	1 968,00 €	183 931,06 €			870 204,66 €	- 862 604,03 €	- 11 761,60 €	314 918,55 €
Autofinancement part assurance					610 804,00 €			610 804,00 €

## B. La poursuite des travaux pour moderniser le parc d'éclairage public

Le projet de modernisation du parc d'éclairage public à Ribérac, en collaboration avec le SDE 24, répond à un diagnostic préalable mettant en évidence une vétusté importante des installations, estimée à 33 % pour l'ensemble des foyers lumineux sur le territoire de la Dordogne.

Face à ce constat, le SDE 24 accompagne activement la commune dans la modernisation de son parc d'éclairage public, avec l'objectif principal de réaliser des économies d'énergie et de réduire les coûts électriques associés.

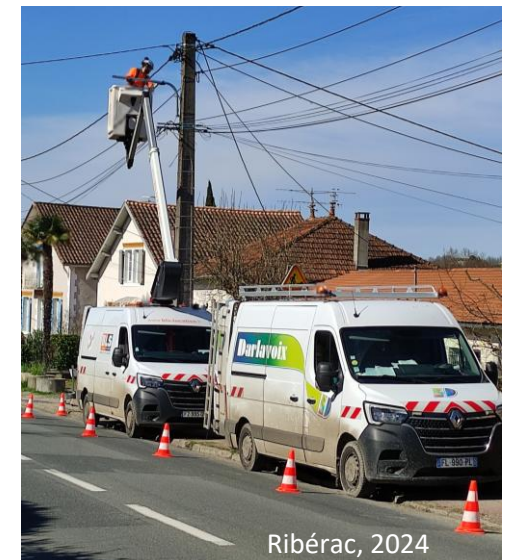
**Les travaux inscrits dans un plan global de modernisation sur 10 ans, ont commencé en 2024 et se poursuivent en 2025.** Ils intègrent le remplacement des luminaires vétustes par des équipements économes en énergie, conformément au schéma d'aménagement lumière, adopté par la commune.



Source : SDAL, BE Géraud Périole, juillet 2023.

### Plan de financement prévisionnel - Année 2025

Dépenses		Recettes		
Type	HT	Financiers	HT	%
Travaux modernisation éclairage public	48 000	Participation SDE24	16 800	35%
		DETR 2025 déposée	14 400	30%
		Autofinancement commune	16 800	35%
<b>Total</b>	<b>48 000</b>	<b>Total</b>	<b>48 000</b>	<b>100%</b>



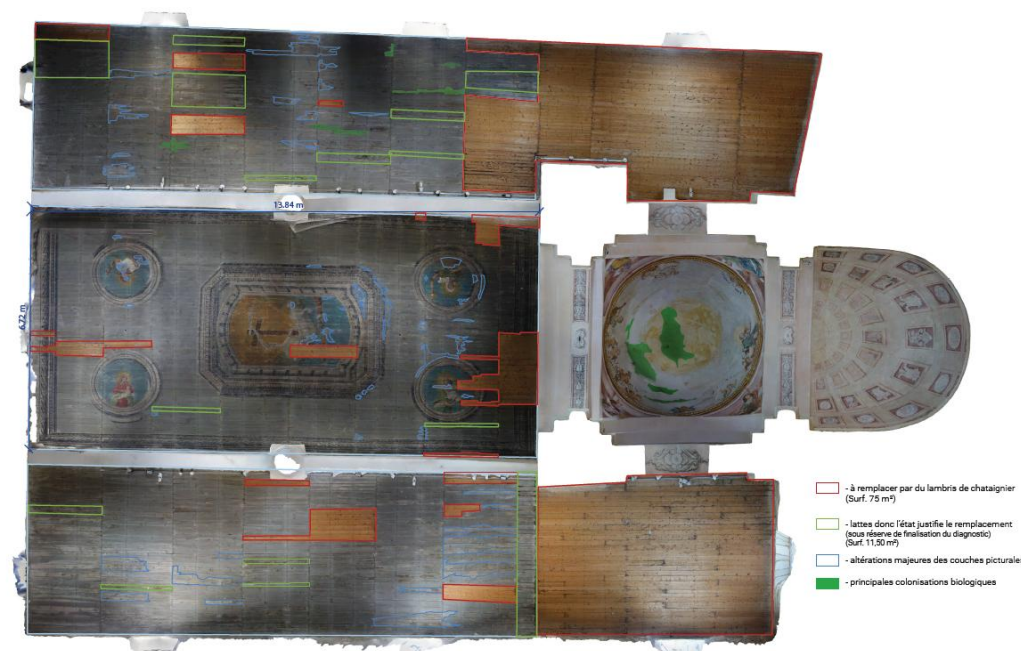
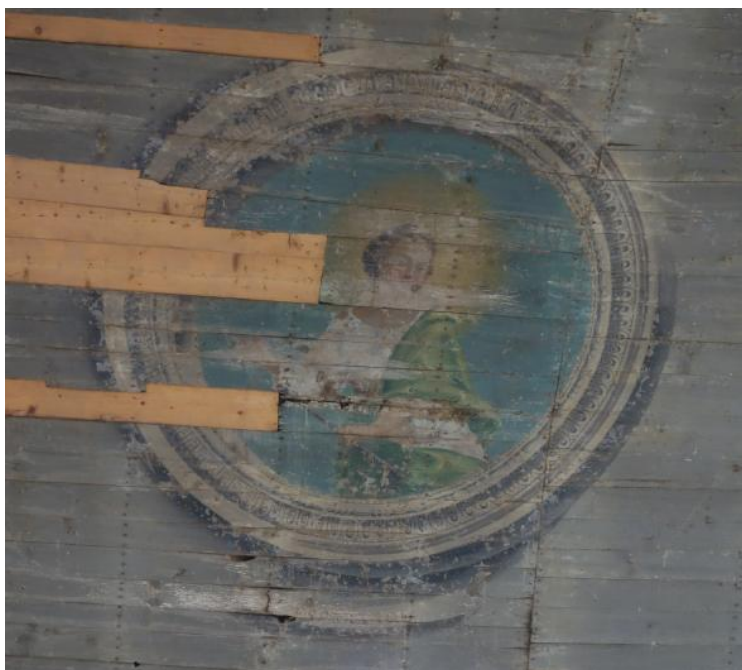
## C. Travaux de restauration des intérieurs de la Collégiale Notre-Dame

Suite à la tempête de grêle du 20 juin 2022, des travaux de réfection de la toiture ont été réalisés. Il convient maintenant de procéder à la restauration des lambris bois et décors muraux qui ont subi de très sérieuses dégradations du fait des infiltrations multiples.

Des études ont été effectuées pendant plusieurs mois afin d'étudier tous les matériaux en place et de mesurer le degré de détériorations. Un marché a été lancé et les candidatures réceptionnées le 14 février dernier. À ce jour, l'analyse des offres est en cours. Le montant inscrit au budget prévisionnel 2025 est de 424 345 € TTC conformément à l'estimation faite par le bureau d'études. Ce montant pourra être revu à la baisse une fois l'analyse des offres achevée.

Les travaux pourraient débuter en octobre 2025 pour une durée estimée de 7 mois. Ils consisteront à nettoyer et à restaurer les décors sur lambris bois, restitution des décors sur les lambris remplacés afin d'assurer l'uniformité esthétique, restaurer les décors sur supports maçonnés, incluant nettoyage, consolidation et renforcement des parties fragilisées.

Il est attendu un remboursement de l'assurance à hauteur de 80 %. Il sera demandé à d'autres partenaires de nous accompagner dans cette opération (DRAC, Région, Fondation du Patrimoine). Toutefois, l'assurance n'ayant pas encore fourni d'engagement écrit indispensable, il n'a pas été inscrit les recettes correspondantes. Elles le seront dès réception de cet accord.



Etude Stratus, mai 2023

## D. La réfection de l'église Notre-Dame de la Paix

L'église Notre-Dame de la Paix est un édifice inscrit aux monuments historiques. Depuis sa construction en 1934, l'église a fait l'objet d'une surveillance continue en raison de problèmes de fissures.

La tempête de grêle survenue le 20 juin 2022 a causé des dommages significatifs en affectant non seulement le toit, mais en compromettant sérieusement la structure du bâtiment par des infiltrations d'eau. L'église fermée pendant plusieurs mois, a pu rouvrir ses portes en septembre 2023, grâce à l'installation d'un platelage à l'intérieur, contribuant ainsi à renforcer la structure du bâtiment.

Des travaux d'envergure sont nécessaires pour assurer la pérennité du bâtiment. En 2023, d'importantes études ont été menées avec des architectes spécialisés en patrimoine. Les études approfondies, réalisées en 2024, ont confirmé l'ampleur des détériorations et la nécessité d'engager des travaux afin d'éviter une dégradation du bâtiment. Dans cette optique, la commune envisage de lancer en 2025 une première phase de travaux de couverture afin de remettre hors d'eau l'édifice. En effet, les mesures conservatoires prises en 2022 n'étaient que provisoires et sont à ce jour devenues inefficaces, la bâche de protection étant trouée à différents endroits. De plus, du fait d'importantes infiltrations, les fissures se sont aggravées et un champignon s'est développé sur les enduits. Le coût prévisionnel de cette opération sur la couverture s'élève à 604 167 € HT.

Il est attendu un remboursement de l'assurance à hauteur de 80 %. Il sera demandé à d'autres partenaires de nous accompagner dans cette opération (DRAC, Région, Fondation du Patrimoine). Dans l'attente d'une confirmation du montant de prise en charge par l'assurance sur ces dépenses, le projet sera inscrit en décision modificative.



*Archives départementales*



*Prise de vue aérienne 2023*

## E. Le programme d'assainissement collectif

La commune continue de mettre en œuvre le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif courant 2025. Elle bénéficie du soutien financier de l'État qui a accordé à la commune une dérogation exceptionnelle permettant de dépasser la limite de 80% de financements publics.

Une participation de la commune de Villeteureix est aussi attendue dans le cadre de ces travaux car cette dernière bénéficie d'une partie du réseau géré par la commune de Ribérac (conformément à la convention spéciale entre Villeteureix, Ribérac et la Sogedo).

Les travaux du PR Chalard ont débuté en 2024 mais ont dû être interrompus jusqu'à ce que le niveau d'eau baisse. Ces travaux devraient donc être achevés en 2025.

### Plan de financement opérationnel 2023/2025 : réhabilitation du réseau d'assainissement (PR Chalard et divers opérations)

DÉPENSES		RECETTES		
Type	Montant HT	Type	Montant	%
<b>A. Etudes - Maîtrise d'œuvre</b>		<b>Financements</b>		
MOE SOCAMA	12 425,27	Agence de l'Eau	11 679,74	70%
Géotechnicien GEOTEC	3 500,00	Autofinancement commune de Ribérac	5 005,60	30%
SAPESO (publicité marché public)	760,07			
<b>Sous total A HT</b>	<b>16 685,34</b>	<b>Sous total A</b>	<b>16 685,34</b>	<b>100%</b>
<b>B. Travaux</b>		<b>Financements</b>		
Préparation chantier	5 620,00	Agence de l'Eau (70% de 186 536)	130 575,20	64%
Création PR Chalard	117 736,00	DSIL (25%)	50 923,25	25%
Augmentation pompage PR Piscine	43 918,00	Autofinancement commune de Ribérac	20 836,10	10%
Reprise étanchéité PR ACPR	19 262,00	Participation de Villeteureix	1 358,45	1%
Mise en conformité autres PR (non pris en charge AdE)	17 157,00			
<b>Sous total B HT</b>	<b>203 693,00</b>	<b>Sous total B</b>	<b>203 693,00</b>	<b>100%</b>
<b>Montant total HT</b>	<b>220 378,34</b>	<b>Montant total</b>	<b>220 378,34</b>	<b>100%</b>

<b>MONTANT TOTAL BESOIN AUTOFINANCEMENT</b>	<b>25 841,70</b>
---	------------------

## F. Travaux et autres investissements courants

Article	O0015 - BATIMENTS COMMUNAUX	BATIMENTS COMMUNAUX	BUDGET 2025
21318	Autres bâtiments publics	Alarme + vidéosurveillance ateliers	5 840,00
		Mise aux normes électricité bains douches	5 609,00
		Château d'eau	24 000,00
		Menuiseries EAM	7 296,00
		Cloison Foyer du Temps libre	12 000,00
		Chaudière mission locale	20 785,00
		Couverture lavoir	3 600,00
<b>TOTAL</b>			<b>79 130,00</b>
Article	O0017 - AMENAGEMENTS - EQUIPEMENTS URBAINS	AMENAGEMENTS - EQUIPEMENTS URBAINS	BUDGET 2025
2116	Cimetière réel	Reprise concessions cimetière	10 368,00
		Mur cimetière	30 282,07
		Toiture entrée cimetière	4 800,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	Arbres CM2	4 500,00
		Divers fleurissement vivaces	7 500,00
21521	Installations de voirie	Panneaux signalisation	20 142,43
		Aire de jeux	24 000,00
		Plateau ralentisseur route des Vignes	4 000,00
		Sécurisation St Sulpice	4 000,00
		Rue de la République	30 000,00
		carte orientation + signalétique VVF	3 857,00
<b>TOTAL</b>			<b>143 449,50</b>
Article	O0018 - ECLAIRAGE PUBLIC	ECLAIRAGE PUBLIC	BUDGET 2025
2041582	Bâtiments et installations	Programme éclairage public 2024	54 430,44
		Convention nouvelle donne	48 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>102 430,44</b>

Article	O0023 - BATIMENTS SCOLAIRES	BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	BUDGET 2025
213121	Bâtiments scolaires	Rideaux restaurant Beauvières	2 000,00
		Création clôture et cheminement piéton Beauvières	2 400,00
		Réfection salle 1 Ferry	12 000,00
		Réfection salle informatique Ferry	12 000,00
		Réfection éclairage + conformité électrique + regles	3 000,00
		Brûleur chaudière école Beauvières	4 810,00
2152	Installations de voirie	Muret WC Ferry	3 000,00
		Modification clôture maternelle projet CM2	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	Hotte restaurant Ferry	5 000,00
	<b>TOTAL</b>		<b>45 710,00</b>
Article	O0054 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	BUDGET 2025
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	mur terrain pétanque	6 000,00
213181	Autres bâtiments publics	Mise en conformité tableau électrique tennis	1 800,00
2188	Autres immobilisations corporelles	Machine entretien synthétique	11 995,00
	<b>TOTAL</b>		<b>19 795,00</b>
Article	O0104 - ACQUISITION DE MATERIEL	ACQUISITION DE MATERIEL	BUDGET 2025
2158	Autres installat°, matériel & outillage techniques	Sableuse	1 800,00
		Redresse poteaux	4 200,00
		Criblage déchets balayeuse	4 999,00
		Batterie Goupil	3 000,00
		Renouvellement éclairage noel	7 500,00
		Divers petits matériels	7 200,00
21838	Autre matériel informatique	ordinateur cuisine centrale	2 000,00
		Firewall serveur mairie	4 013,00
2188	Autres immobilisations corporelles	Matériel espaces verts adapté	1 673,10
		Accessoires barnums	1 200,00
		Alarme serres municipales	4 766,00
		Divers petit matériel	2 400,00
	<b>TOTAL</b>		<b>44 751,10</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>435 266,04</b>

## *Conclusion*

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'a pas pour mission d'examiner les lignes budgétaires dans le détail ni de travailler sur une première mouture du budget primitif pour ajuster son mode d'équilibrage. L'objectif qui lui est assigné est de dresser les grandes lignes d'évolutions des principaux dossiers, sachant que seule la présentation du budget primitif constituera une approche comparative complète, avec le budget primitif de l'année antérieure.

Ce rapport d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte financier très tendu.

Les orientations retenues découlent des choix politiques suivants :

- Contenir l'évolution des charges de fonctionnement en prenant en compte l'inflation et l'augmentation importante des fluides
- Maîtriser l'évolution de la masse salariale malgré le remplacement de certains postes qui ne l'avaient pas été jusqu'à maintenant
- Maîtriser la dette